



TEMOIN de L'ENFANTEMENT des Z.A.C.

Henri JARRIGE



L'atelier d'urbanisme de la mission d'étude en 1968

EDITORIAL

Au revoir Henri.

Notre ami Henri JARRIGE vient de mettre fin à sa carrière de bâtisseur d'Évry. Il s'est quelque peu éloigné de notre ville, pour se rapprocher des promenades en forêt de Fontainebleau, qui sont dorénavant, si j'ai bien compris, l'une de ses principales occupations. Ce n'est toutefois qu'un au revoir, car il nous a promis de continuer à suivre, de l'intérieur, la vie de Mémoire de la ville nouvelle. Il y sera, quand même moins actif.

C'est donc l'occasion de lui exprimer notre reconnaissance, et de rappeler son rôle de père fondateur de notre association. Voici vingt trois ans, il fut en effet le maître d'œuvre de ce groupe de gens, qui avaient décidé de s'assembler pour fonder un outil de mémoire particulier à cette ville, alors en pleine phase pionnière. De cet outil, il est resté la cheville ouvrière jusqu'à cette année 2005. C'est dire tout ce dont nous lui sommes redevables.

Ce Document mémoire n° 7 sera donc une manière de lui rendre hommage, en publiant l'un de ses textes. D'aucuns seront étonnés de lui découvrir autant de talent d'écrivain. On aurait pu se douter cependant. N'a-t-il pas organisé, voici quelques années, un concours de nouvelles qui a fait date dans l'animation de notre ville ? Le document présent est donc une œuvre littéraire. J'insiste sur ce caractère. Il s'agit d'un travail tout à fait subjectif, dans lequel certains ont relevé des erreurs ou des déformations. François DESBRUYRES en a réparé quelques unes, mais nous n'avons pas cherché à les rectifier toutes. D'abord parce qu'elles ne sont pas lourdes, et surtout parce que l'exactitude n'est pas le plus important dans le genre cultivé ici.

Le côté humain des concepteurs de cette ville nouvelle, voilà ce que nous avons voulu mettre au centre de ce document.

L'opinion est prompte à donner des urbanistes une image de technocrates froids, peu soucieux de la vie des habitants qui viendront. Nous aurions beaucoup de moyens pour prouver le contraire. Ne serait-ce que d'énoncer le nombre de fois où nous avons abandonné ou infléchi des projets initiaux, pour les ajuster à la demande des élus, des premiers habitants, ou simplement du marché. Autre moyen pour rétablir la vérité : les portraits des architectes urbanistes, coordinateurs de ZAC. C'est celui-là que nous privilégions dans ce numéro.

Henri JARRIGE esquisse ici des portraits d'hommes de chair, de sang et de passion, qui pour la plupart sont restés en place du début à la fin de l'Épévy. Aujourd'hui ils sont presque tous retraités, mais toujours bien vivants, sinon encore au travail. Car nous étions tous très jeunes en arrivant. Ils sont marqués à vie par une épopée qui fut passionnante.

L'équipe de l'EPEVRY était très unie, mais composée de personnalités fortes, tenant chacune à sa singularité. Si bien qu'aujourd'hui, chacun raconte ses souvenirs à sa manière. Il faut voir là, aussi, l'empreinte du premier directeur, André LALANDE, que nous avons célébré l'an dernier. Il a pris soin de laisser chacun de ses collaborateurs suivre ses inspirations. La diversité du futur paysage urbain ne pouvait qu'y gagner.

Honneur aussi à Pierre MOREAU, un autre architecte, qui a beaucoup apporté dans la conception du centre urbain, et qui ajoute ses dessins aux phrases d'Henri JARRIGE. Dans son cas, son humour et son talent graphique n'étaient pas à découvrir. Ils accompagnaient les grands moments de la vie de l'équipe. Je conseillerais à ceux qui écriront notre histoire, dans les décennies à venir ou dans les siècles futurs, de se reporter à la collection de son "Canard Embourbé". Elle en dit long sur l'humanité de nombreux acteurs de cette genèse de ville.

André Darmagnac, président de MVN

Témoign de l'enfantement des ZAC

L'une des grandes originalités de nos villes nouvelles, c'est d'avoir fait naître des villes entières à partir de terrains agricoles nus et souvent dépourvus de qualités paysagères. Quel fut le cheminement suivi pour passer d'un premier coup de crayon sur une feuille blanche à des bâtiments si différents d'allure ?

Il y a là quelque chose de magique dont j'ai été un témoin privilégié à Evry et dont je veux rendre compte ici. Arrivé en 1973 à l'atelier d'urbanisme de l'Epérvy (Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry), je n'ai pas connu la période des grands schémas et des grands tracés. A mon recrutement, il y avait déjà près de 4 000 nouveaux habitants. C'est dire si la machine à produire du tissu urbain était déjà bien opérationnelle et donc que le contenu des futurs quartiers était déjà bien prédéterminé.

Justement au cœur de cette machine se trouve la procédure de ZAC (zones d'aménagement concerté), instituées en 1967. Sans rentrer dans le juridique ni l'économique, j'en présenterai les principes tels qu'ils m'ont parus être appliqués sur la ville nouvelle d'Evry.

Il y a incontestablement des spécificités propres à Evry. N'est-elle pas la plus petite des 5 villes nouvelles d'Ile-de-France ? Parmi ses originalités, la qualité et l'autonomie de ses concepteurs que furent les architectes urbanistes me paraissent prépondérantes. Vu leur longévité professionnelle, leur rôle comme le portrait de chacun s'imposent.

Avant de détailler mes souvenirs pour chacune des trois ZAC que j'ai le mieux vues s'élaborer et qui toutes trois sont situées dans le rectangle stratégique de la ville nouvelle (entre A6, N7 et Ris-Orangis, SNECMA) je fournirai quelques précisions sur ma qualité de témoin et je raconterai une anecdote savoureuse sur la délimitation entre deux d'entre elles : les Epinettes et Les Aunettes.

Henri JARRIGE



Ma qualité de témoin privilégié repose sur deux éléments

D'abord, ma bonne insertion au sein de l'atelier d'urbanisme de l'Epérvy. J'y ai été programmeur en équipements de sports et de loisirs puis d'enseignement de 1973 à 1985. J'ai ainsi pu être associé à l'élaboration progressive, par chaque architecte urbaniste, des nouveaux quartiers dans lesquels allaient devoir s'insérer mes équipements.

Ensuite, ma curiosité et mon goût de l'écriture m'ont servi. Titulaire d'un DEA de sociologie urbaine en 1979, j'ai rédigé en 1982 une petite histoire de la ville nouvelle d'Evry, qui sera publiée en 1984 sous le titre de "jeunesse d'une ville". Certains de mes camarades architectes urbanistes n'hésiteront à me demander de rédiger les notes de présentation de leurs futures Z.A.C., ce sera le cas du Canal en 1979 et des Aunettes en 1982.

En 1985, je suis passé au service logement de l'Epérvy, où j'ai notamment beaucoup suivi la réalisation des Aunettes. A partir de 1992, j'ai créé et dirigé l'Office du tourisme de l'agglomération, ce qui m'a obligé à expliquer sans cesse et en des termes simples les intentions de mes anciens camarades.

Preuve de l'étrangeté du cheminement intellectuel de ces derniers, la petite anecdote ci-dessous dont je fus témoin le 24 décembre 1973, six mois après mon embauche.

Le 24 décembre 1973 au matin

Ce matin là, j'entends des voix excitées au fond du couloir de l'atelier d'urbanisme. Les bureaux sont pourtant bien déserts en cette veille de fête. Il y a de l'enthousiasme dans ces voix. Les portes étant toujours ouvertes dans l'aile urbanisme de nos préfabriqués, je n'hésite pas à venir y pointer mon nez.

Dans un petit local de 9 mètres carrés, trois architectes urbanistes se tiennent debout autour d'une table recouverte d'une couche de plusieurs calques. Il y a là Michel MOTTEZ, le svelte responsable de l'atelier (que nous appelons tous "chef"), le grand charmeur Vlada KULUNDZIC et le père tranquille plus réservé, François DESBRUYERES.

Ils ont tous un gros feutre en main et chacun leur tour, ils rajoutent un calque et dessinent dessus leur vision à grands traits. J'ai du mal à reconnaître le quartier en question, tant calques et traits superposés rendent le fond de plan peu discernable. Les commentaires des deux autres sur ce que le troisième esquisse ne me renseignent guère :

« Là, c'est pas assez fort ! »

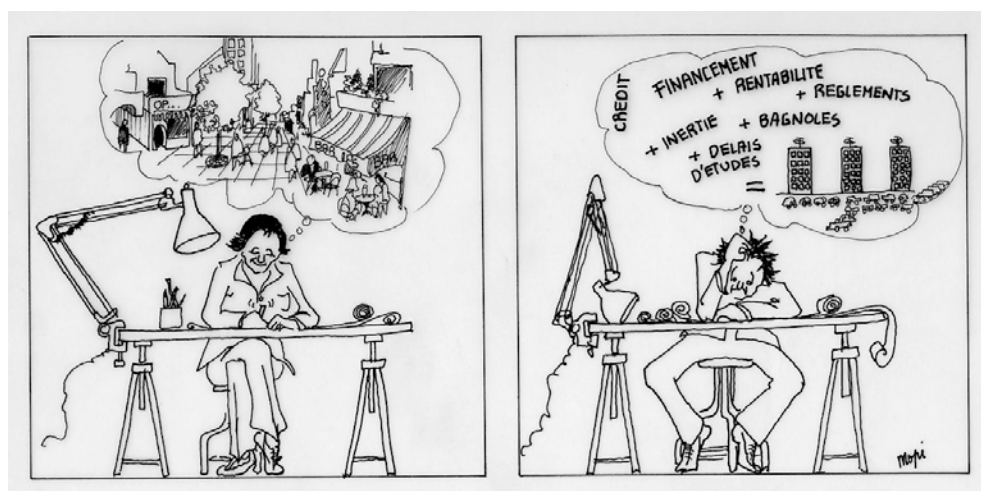
« On le sent pas du tout. »

Devant ma mine ahurie, ils m'expliquent. Il s'agit du secteur d'EVRY 3, c'est à dire de tout le rectangle au sud du futur boulevard des Coquibus, entre N7 et A6, Evry-centre et SNECMA. Pas loin de 200 hectares qu'il va falloir aménager en tirant le centre ville (le cœur de leur projet urbain) vers le sud, en reliant les quartiers périphériques du Bras-de-Fer à l'est et de La Remise au sud. La force recherchée, c'est celle de la "trame minérale", la colonne vertébrale mythique des urbanistes d'Evry

DESBRUYERES, responsable du centre veut un passage en force. KULUNDZIC qui étudie le Bras-de-Fer et qui a étudié le Cirque-de-l'Essonne, au sud de La Remise, veut une urbanisation moins large, plus en cordon pour relier ses terres. MOTTEZ, lui, veut pousser au bout chacune des deux tendances. La question sous-jacente, c'est que faire des 25 hectares du bois de chasse des Coquibus, l'enfoncer ou le contourner ?

Ce matin là, il n'y aura pas de solution tranchée mais on connaît la suite.

Les ZAC (zone d'aménagement concerté) de la ville nouvelle d'Evry



903 : Champ-tier-du-Coq
 904 : Champs-Élysées
 905 : Evry-1 (aujourd'hui Les Pyramides + Bois Sauvage)
 906 : Les-Trois-Parts
 908 : L'Écoute-s'il-Pleut
 909 : Long-Rayage
 910 : Bras-de-Fer
 911 : Lisses-Extension
 913 : Les-Epinettes
 914 : Le-Canal
 917 : Bois-Briard
 918 : 50-Arpents
 921 : Centre-Urbain
 922 : Courcouronnes-ZH (zone d'habitation)
 923 : Courcouronnes-Centre
 925 : Bois-de-l'Épine
 926 : St.-Guénault
 927 : La-Marinière
 928 : Petite-Montagne
 929 : Les-Malines
 930 : Bois-Chaland
 931 : Clos-aux-Pois
 932 : L'Églantier
 933 : Les-Aunettes
 934 : Les-Bordes
 935 : Les-Folies
 948 : Ferme-de-Place
 950 : Pièce-de-la-Remise
 956 : Aguado



André LALANDE



La procédure de ZAC

C'est un contrat qui unit une ou plusieurs collectivités locales, un aménageur et l'Etat pour aménager un secteur bien délimité. Ce contrat a été défini par une loi, dite d'orientation foncière, votée en 1967. Dès son approbation par les parties, l'aménageur est reconnu opérationnel sur ce secteur. Il peut en acheter, viabiliser et vendre des parcelles, à condition de respecter les termes du contrat. Ces termes sont définis par quatre documents qui ensemble constituent le dossier de la ZAC.

La note de présentation définit le terrain : ses limites, ses états, ses contraintes et servitudes puis les intentions du projet d'aménagement : sa vocation et ses rôles à l'échelle de la ville ou de l'agglomération, le type d'activités et/ou de logements attendus, ses ambitions architecturales, paysagères et environnementales.

Le plan d'aménagement de zone (PAZ) délimite des parcelles et leur vocation. Il localise ainsi les principaux équipements, qu'il s'agisse d'infrastructures (égouts ou voiries) ou de superstructures (écoles, gymnases...).

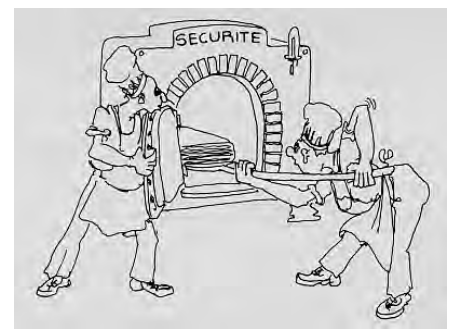
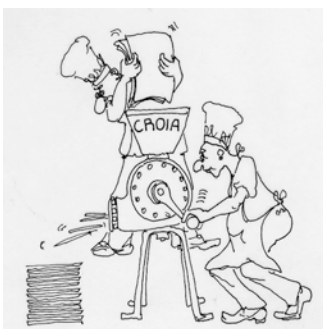
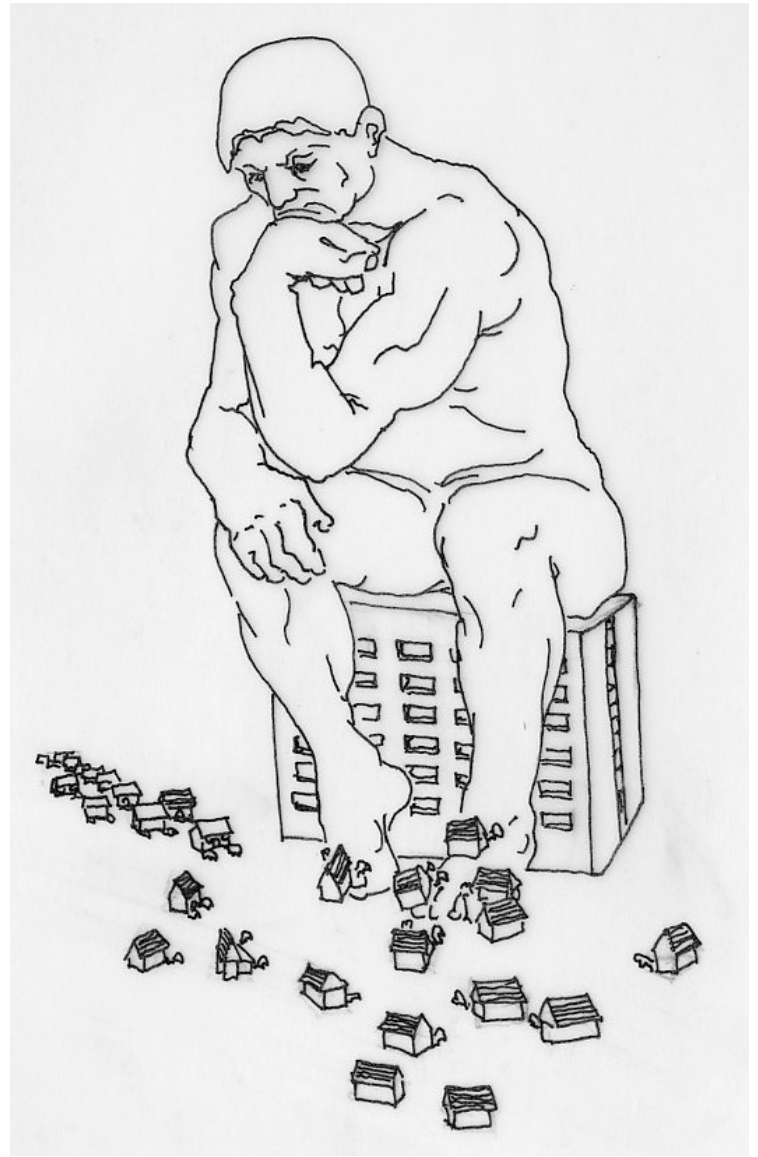
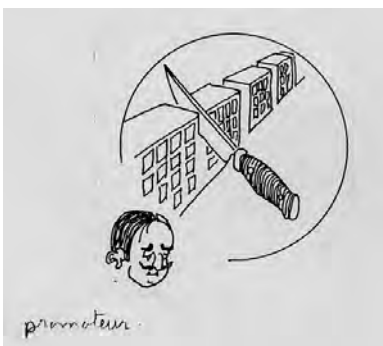
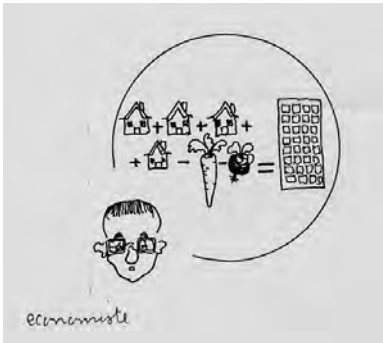
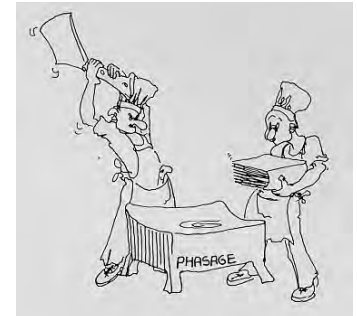
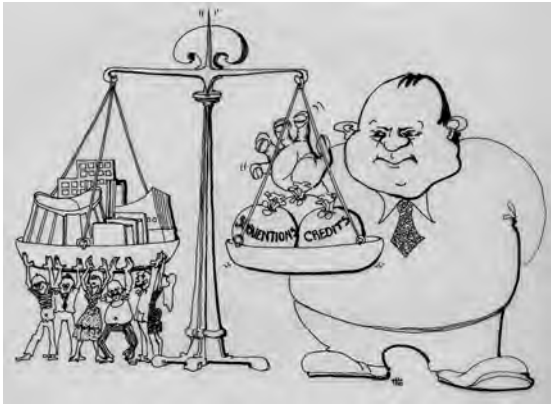
Le règlement de ZAC complète le PAZ en précisant, selon les termes du code de l'urbanisme, la constructibilité des parcelles (hauteur, densité, accès...) Il va servir de base au futur cahier des charges sectoriel que va élaborer l'architecte urbaniste de la ZAC.

Le bilan est un document financier sur les dépenses (achat des terrains, coût des infrastructures, frais généraux ...) et recettes de l'aménageur (subventions d'Etat, ventes de terrains, participations et emprunts de diverses collectivités, honoraires divers...). Bien entendu, ce bilan doit être équilibré à terme.

La construction de la ville nouvelle ayant été décrétée Opération d'intérêt national, (OIN) **l'approbation de chaque ZAC suit un cheminement assez long** : Approbation par le Conseil d'administration de l'aménageur (Epévy), puis par chacune des collectivités concernées et enfin par l'Etat, c'est à dire le préfet mais aussi tous les ministères subventionneurs. Cet engagement de l'Etat est essentiel car c'est lui qui a voulu les villes nouvelles, qui en a acheté les terrains au départ et qui, par ses subventions et différés de remboursement des emprunts, a payé près du tiers des frais d'aménagement.

Epévy a ainsi créé, **en 30 ans, une trentaine de ZAC**, représentant un total de 2 000 hectares environ. Toutes ces ZAC, qu'elles soient à dominante d'habitat ou d'activité sont solidaires entre elles, à travers le plan financier de l'aménageur. C'est à dire que le déficit annuel des unes doit être compensé par le bénéfice des autres. Ce qui conduit l'aménageur à chercher à vendre au plus vite les terrains qu'il est en train de viabiliser et ce qui l'amène à ne créer de nouvelles ZAC qu'à côté des anciennes car de nombreux frais de viabilisation sont naturellement inter ZAC, comme les égouts ou les routes. Les ZAC les plus coûteuses sont celles où les ouvrages d'art sont les plus nombreux, notamment lorsqu'il y a superposition de niveaux, comme dans le centre urbain et les 4 branches du X entre A6, SNECMA, N7 et Ris-Orangis.

Aujourd'hui, et notamment depuis les années 80, cette procédure s'est alourdie avec l'étude d'impact qui est devenu un cinquième document obligatoire, avec une enquête publique qui rallonge les délais, avec l'indispensable approbation du Conseil régional, alors même que les subventions de l'Etat sont devenues peau de chagrin.



Les architectes urbanistes

Ils sont sept quand j'arrive à l'atelier d'urbanisme en juillet 1973, dont trois depuis au moins 6 ans. Ils ont chacun leurs ZAC, dont l'avancement peut être très variable. Ils ont chacun leur dessinateur projeteur. Chaque tandem a son local qu'il aménage et décore selon ses envies du moment, la structure préfabriquée des bâtiments d'Epérvy offrant de multiples solutions de compartimentage. Cet ensemble de binômes va travailler ainsi côte à côte pendant près de 18 ans. C'est dire s'ils ont conçu, poussé, détaillé et géré toutes sortes de ZAC !

Cette continuité a pu se produire grâce à l'existence d'un service autour d'eux. Pas moins de 10 autres personnes jusqu'en 1985. Le plus important fut incontestablement le responsable de l'atelier d'urbanisme : Michel MOTTEZ, celui que nous appelions tous "chef". Maintenant qu'il a publié ses mémoires professionnelles sous le titre "Carnets de campagne d'Evry" on dispose de repères tangibles sur ses idées urbanistiques.

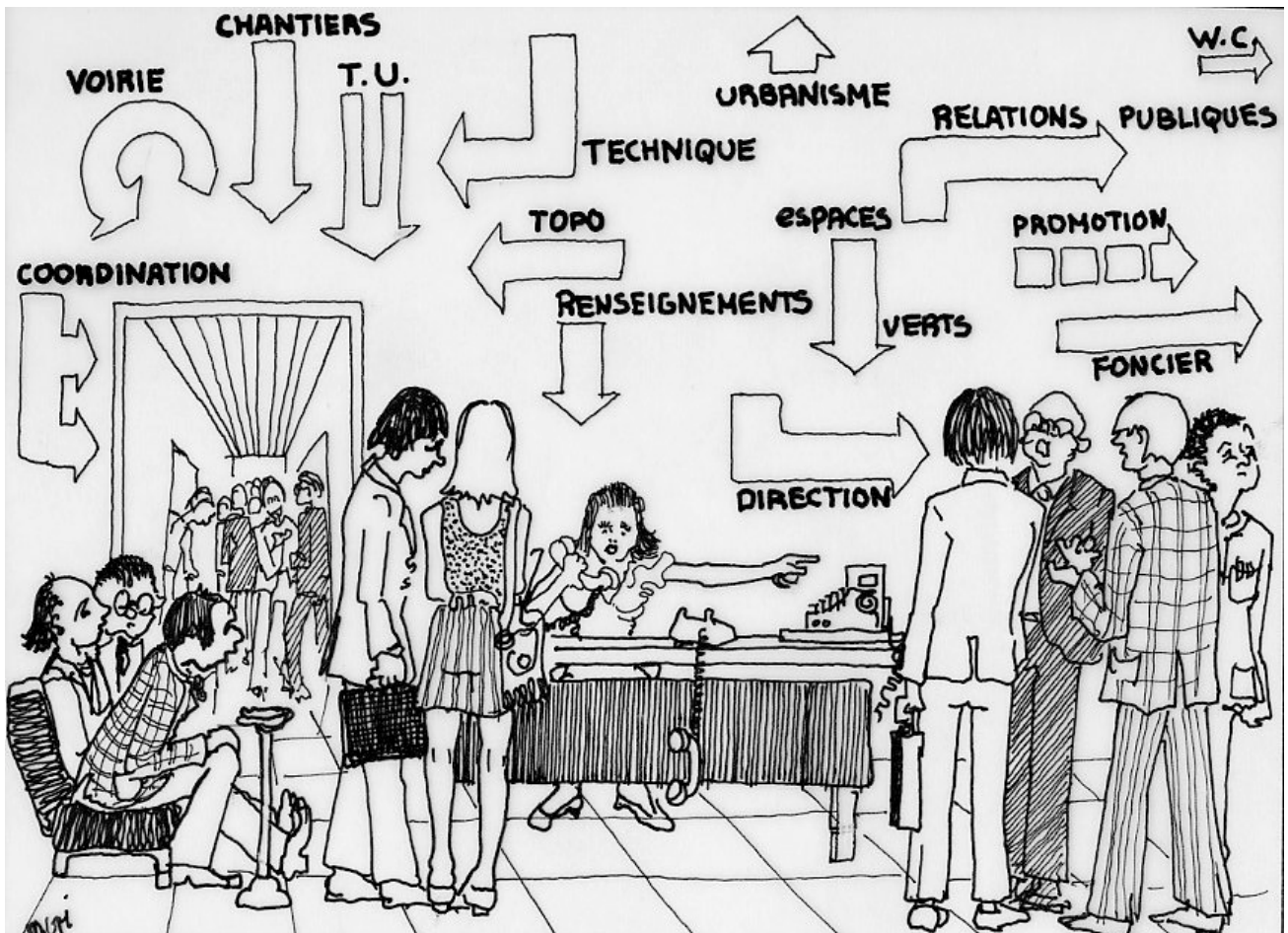
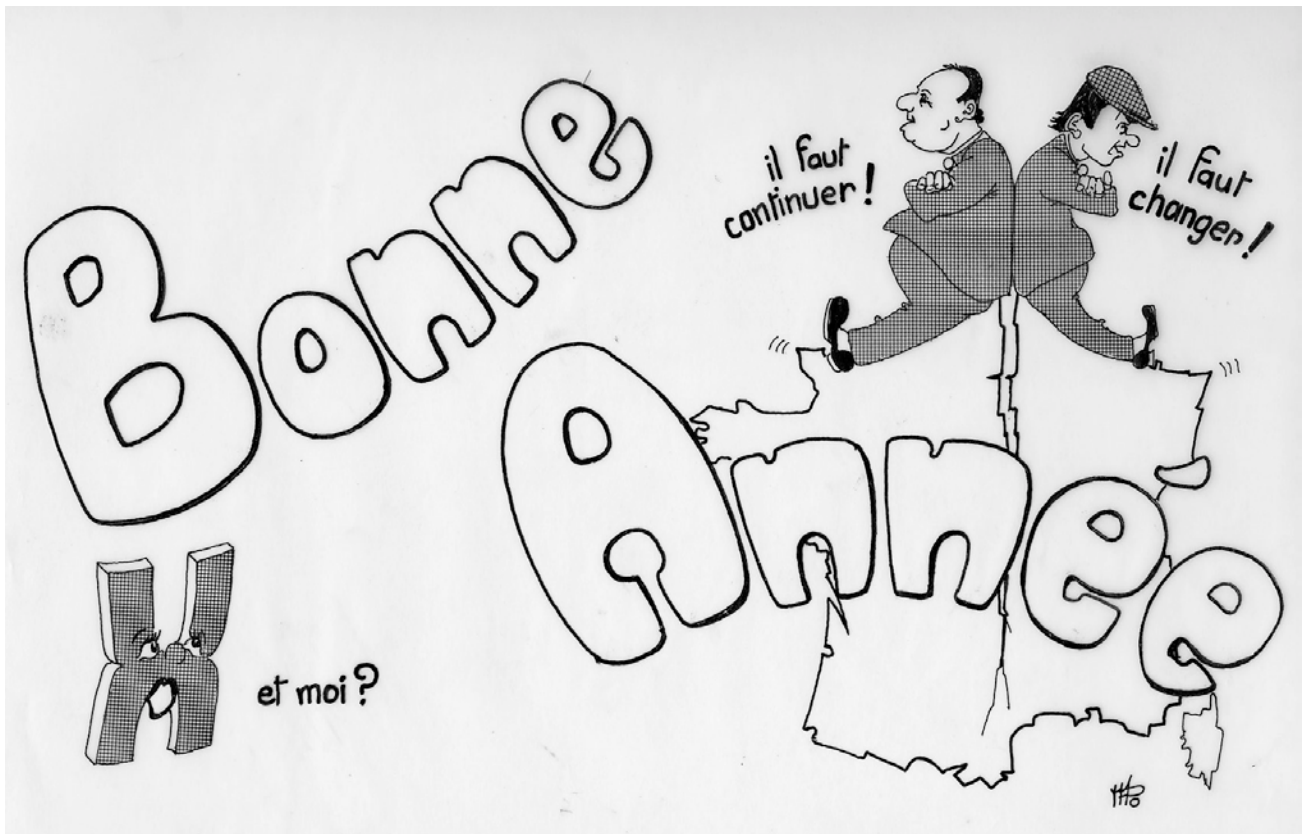
L'homme, lui, mérite d'être présenté ici : Grand, brun, mince et énergique, il nous a tous séduits par ses capacités d'enthousiasme. Il a su nous faire confiance et nous cadrer. Il a su animer une véritable équipe, avec ses moments d'échange : la réunion calendrier du lundi matin et l'"urbano-drame" du vendredi après midi (présentation des projets, avec libre droit de critique).

Un autre mérite du chef, fut d'avoir protégé ses troupes en s'assurant de la bienveillance de la Direction générale d'Epérvy, comme des autres chefs de service et en accompagnant ses soldats dans leurs démarches extérieures.

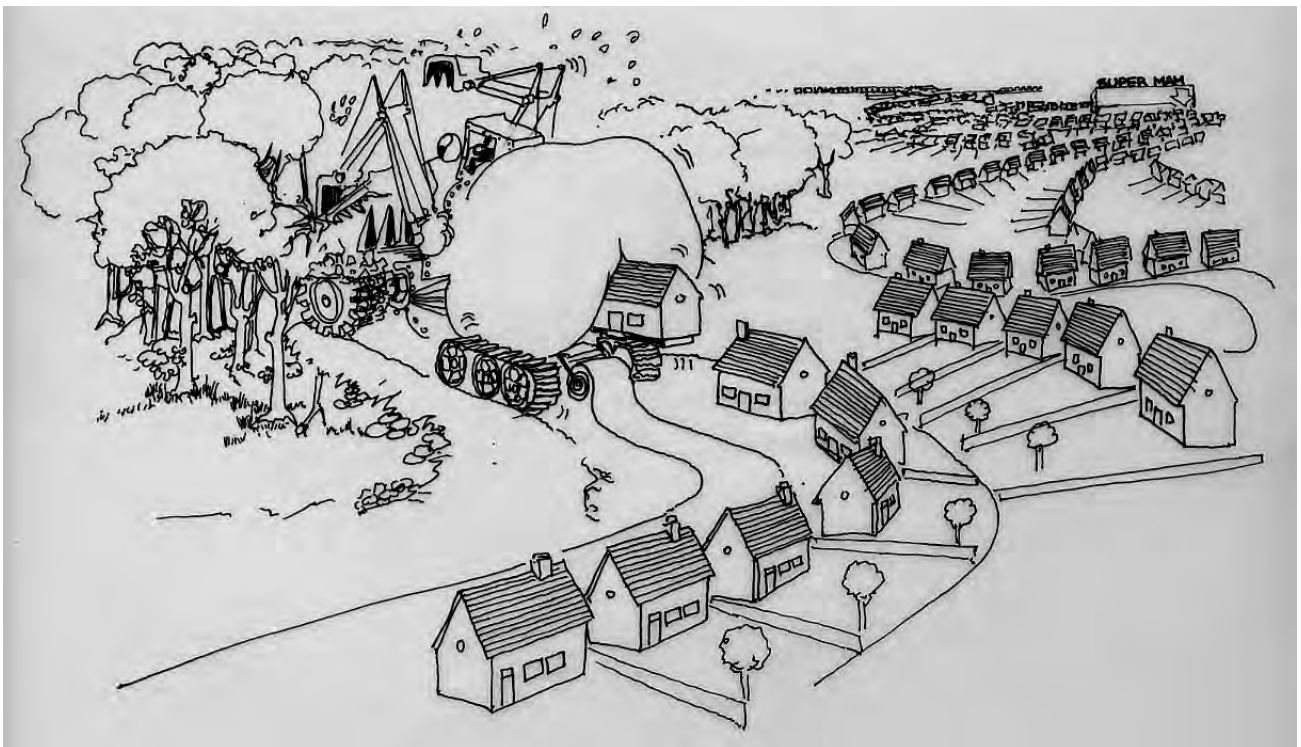
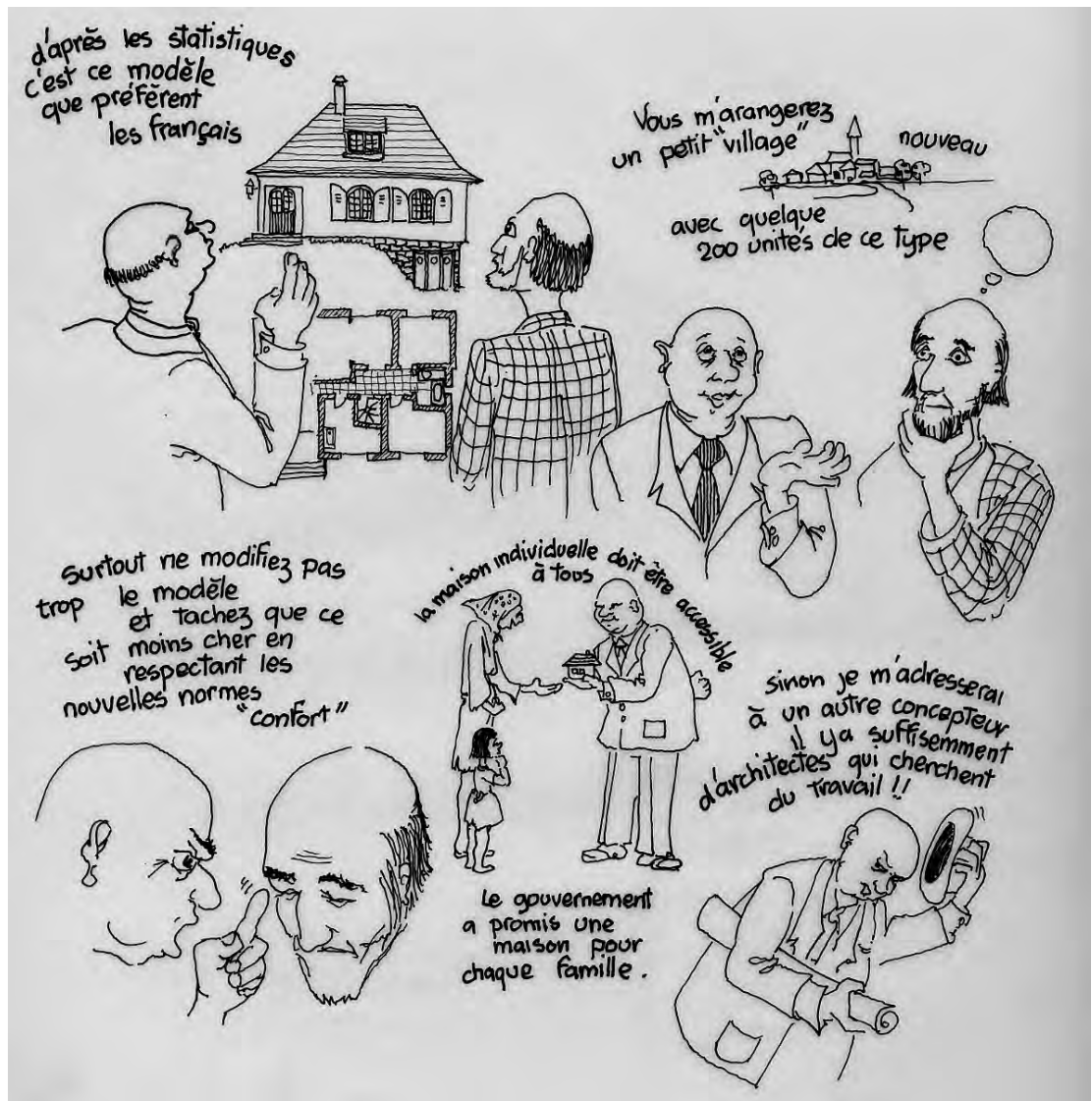
Autour des sept architectes urbanistes et de leur projeteur, onze autres personnes les assistent :
Trois programmeurs en équipements publics (dont je fus),
Deux secrétaires,
Un paysagiste et son assistant,
Un juriste,
Le projeteur du chef (qui remplacera le juriste),
Un architecte assistant pour le quartier du centre ville,
Un maquettiste.



1993 Luc THOMAS Michel MOTTEZ Vlada KUNLUNDZIC François DESBRUYERES Gérard d'ARCY



Le hall de l'Épévy



Chaque architecte urbaniste a, sur chaque ZAC, 4 rôles successifs :

1 Monter son dossier de ZAC et en actualiser l'avancement chaque année, comme présenté à la page précédente ; cette étape marque déjà le site par la découpe des secteurs, l'emplacement des voies et les premières intentions architecturales et paysagères.

2 Concevoir le cahier des charges de chaque secteur à soumettre aux promoteurs et à leurs architectes. Ces directives sont cette fois très précises et s'accompagnent souvent de petits croquis suggérant les ambiances urbaines souhaitées. La maquette de secteur étant souvent réalisée en même temps pour bien faire sentir les effets volumétriques attendus.

3 Négocier avec les architectes des promoteurs. Les premiers projets qu'ils présentent font l'objet de nombreuses critiques de la part de l'architecte urbaniste. En général, au bout de deux ou trois allers-retours, la cohérence est atteinte et l'architecte est autorisé à préparer un véritable permis de construire.

4 Concevoir et faire réaliser l'espace public entre les bâtiments, à l'intérieur de chaque secteur mais aussi au niveau des circulations et espaces inter secteur. Pour ce faire, il peut tout dessiner lui-même, au moins pour les parties piétonnes, ou faire appel à un spécialiste, au paysagiste ou à un artiste plasticien.

Pour remplir ces quatre rôles, l'architecte urbaniste sera d'autant plus autonome qu'il entretiendra des rapports de confiance avec l'ingénieur responsable de sa ZAC. En effet, c'est ce dernier qui, au sein du service technique, gère les dépenses de la ZAC. Les rapports avec les services promotion sont moins prégnants au jour le jour car ces "vendeurs" sont tous spécialisés. La bienveillance de la direction générale ira parfois jusqu'à laisser l'architecte urbaniste suggérer au promoteur des noms d'architectes avec qui le dialogue sera aisé.

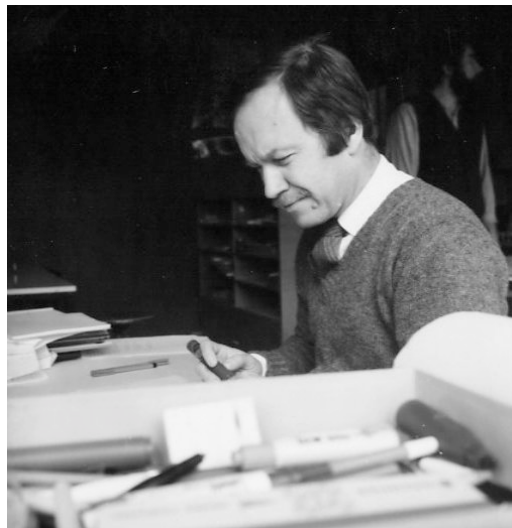
Cette organisation perdurera jusqu'en 1987, année où le directeur général Michel COLLOT, qui a succédé à André LALANDE en 1980, fait éclater l'atelier d'urbanisme, le service technique et la promotion d'Epévy pour les regrouper en 3 unités territoriales. Il mettra également en place à ce moment-là un système d'incitation au départ volontaire, dont voudront bénéficier certains architectes urbanistes.

La galerie de portraits qui suit est forcément schématique. Elle veut surtout montrer le lien entre la personnalité de chacun et la conception de leurs quartiers.

François DESBRUYERES fut le permanent du centre ville de 1970 à 1992.

Cette période débuta par un travail pluridisciplinaire : il fut entrepris au sein de l'établissement public une mise en commun afin d'approcher la philosophie d'un centre urbain, pièce maîtresse de l'urbanisation et la définition des moyens à mettre en œuvre. Ce travail exceptionnel et le résultat de cette réflexion furent la base de la ZAC du centre urbain créé en avril 1972. Il fut consigné quelques années plus tard dans le livre "Créer un centre ville, Evry" paru aux éditions du Moniteur.

François DESBRUYERES oeuvra dans cette équipe composée de programmeurs, d'ingénieurs, de paysagistes, de financiers, d'administrateurs ... il en fut l'architecte urbaniste.



Petit, blond, trapu, tenace, timide, c'est un homme de conviction qui s'exprime souvent par croquis plutôt que par grands discours. Il a fait ses premières armes au sein de l'Epévy au Champrier-du-Coq.

A l'origine de son action sur le centre ville il aura à incorporer dans un processus plus large les études déjà entreprises sur le centre commercial et l'agora d'une part et la préfecture d'autre part.

De ses nombreux voyages et de ses lectures, il gardera un goût prononcé pour l'urbanité des quartiers centraux des villes anciennes, de Paris certes mais aussi d'Aix-en-Provence, de Salzbourg, de Berne ... et des villes du pourtour méditerranéen ... La richesse de leurs programmes, leurs possibilités d'évolution, de se régénérer sur eux-mêmes et le goût de se mettre en scène l'on certainement marqué, il y faisait bien souvent référence.

Comme beaucoup de sa génération, il a cherché à concilier l'exemple de ces tissus anciens marqués par l'échelle du piéton avec la nécessité de prendre en compte l'intrusion des moyens mécaniques et le raz de marée de l'automobile en mouvement et à l'arrêt.

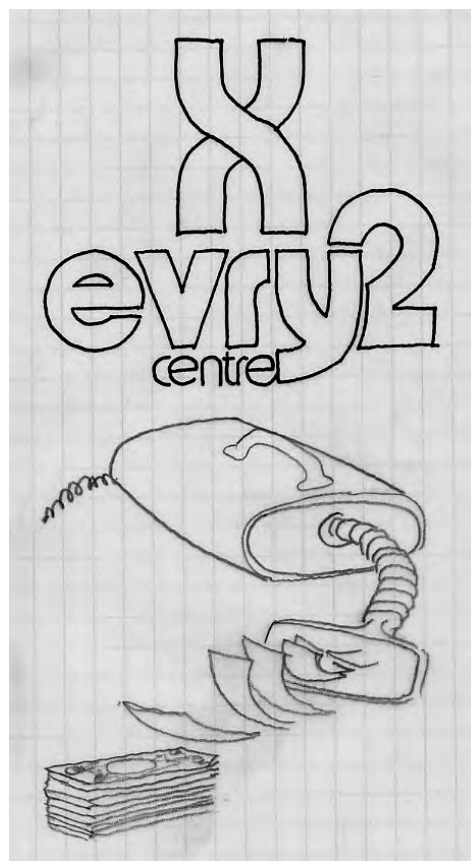
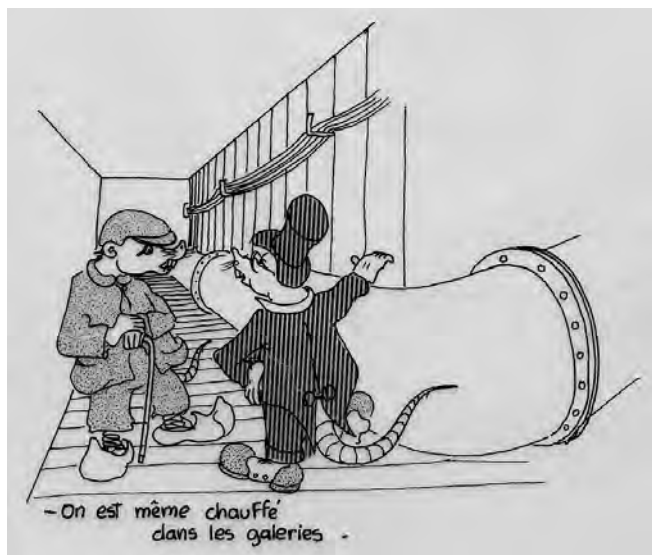
Au secteur des Passages il tente d'associer entre elles de nombreuses fonctions urbaines (université, logement, foyer, artisanat, commerces, services, ateliers, parking) dans des volumes forts, identifiables où les vides répondent au plein, grâce au jeu des décrochements, des traboules, des venelles, des placettes et d'un cours planté, véritable retour à un urbanisme de mixité.

Pour la Butte-Creuse (réservée à l'origine à l'extension du Centre commercial) il tisse l'urbanité autour d'une place et de liaisons entre l'Agora, le Centre commercial régional et la gare centrale : des équipements, logements, bureaux et commerces trouvent place dans cet ensemble. Il est le coordinateur de l'intervention de huit architectes qui marqueront chacun les bâtiments qui leurs ont été confiés.

Et l'aventure continuait malgré de nombreuses réticences à poursuivre le développement du centre urbain. Ce fut le quartier des Droits de l'Homme. Le combat fut rude pour persuader les décideurs à venir au centre ville et former un nouveau pôle, civique celui là. Ce fut difficile de convaincre les élus d'Evry, ceux de la Chambre de commerce et les autorités ecclésiastiques de venir s'affirmer par des bâtiments symboliques. Ce fut un long dialogue.

Tester les programmes, définir le cadre d'intervention de chaque concepteur (cahier des charges) trouver des éléments d'unité (la brique, la lumière zénithale) dialoguer avec chaque architecte*, s'adapter aux changements de programme sans perdre le fil conducteur fut le quotidien de François DESBRUYERES ce qui lui valu probablement sa réputation d'obstination. Il se plaît à souligner l'excellence des rapports qu'il a eus avec ses pairs.

L'amorce de l'université d'Evry-Val-d'Essonne et les schémas de la Porte-de-Beauce furent ses dernières interventions. Il n'a pas pu convaincre d'une meilleure incorporation, d'une symbiose du centre commercial et de la ville à l'occasion de son extension. C'est son plus grand regret.



*

DESLANDE pour la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne,
RIBOULET pour l'école de musique,
VASCONI et MACARY pour les logements,
GANE pour l'évêché,
WATEL pour le couvent des Dominicaines,
LEVY pour la mairie,
BOTTA pour la cathédrale et le clos,
GUFTAVSON pour la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Vlada KULUNDZIC est l'un des plus anciens.

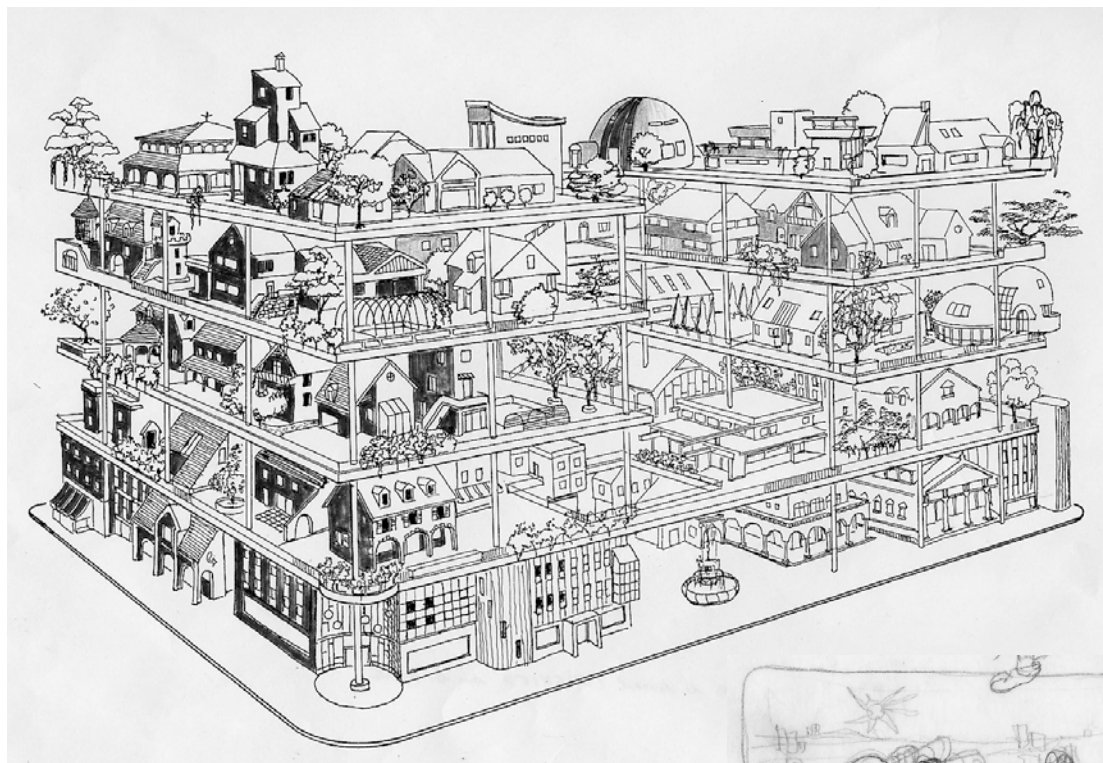
Ce grand serbe à l'accent suave et slave, au sourire toujours charmeur et à l'humour communicatif, a initié les ZAC du Bras-de-Fer, des Epinettes et du Canal mais n'a pas géré totalement l'avancement des deux dernières. Il fut le premier à bénéficier de la prime d'essaimage de 1987.

Virtuose du crayon, très imaginaire, il pouvait esquisser tout un quartier en un quart d'heure. Doté d'un grand sens des couleurs et de leur juxtaposition, il a su réussir les ambiances de mail intimiste aussi bien dans les ocre au Temps-des-Cerises aux Epinettes que dans la brique au mail St Guénault du Canal.



Méditerranéen, il a su mêler ombre et eau, en plantant des arbres, en érigeant des fontaines et en canalisant l'Ecoute-s'il-Pleut en un pastiche réussi des canaux du nord. Nous l'avons vu dresser en une matinée, avec uniquement des papiers dessinés, découpés, puis collés, sa vision des façades du Temps-des-Cerises. Trois ans plus tard, la réalisation en gardait tout l'esprit, notamment l'épannelage et les rythmes.

Artiste, on lui doit la décoration du passage des Dardanelles sous la N7 et un disque fontaine place des Manouvriers au Canal.



Gérard d'ARCY fut pendant plus de 25 ans, "le roi à l'ouest de l'autoroute".

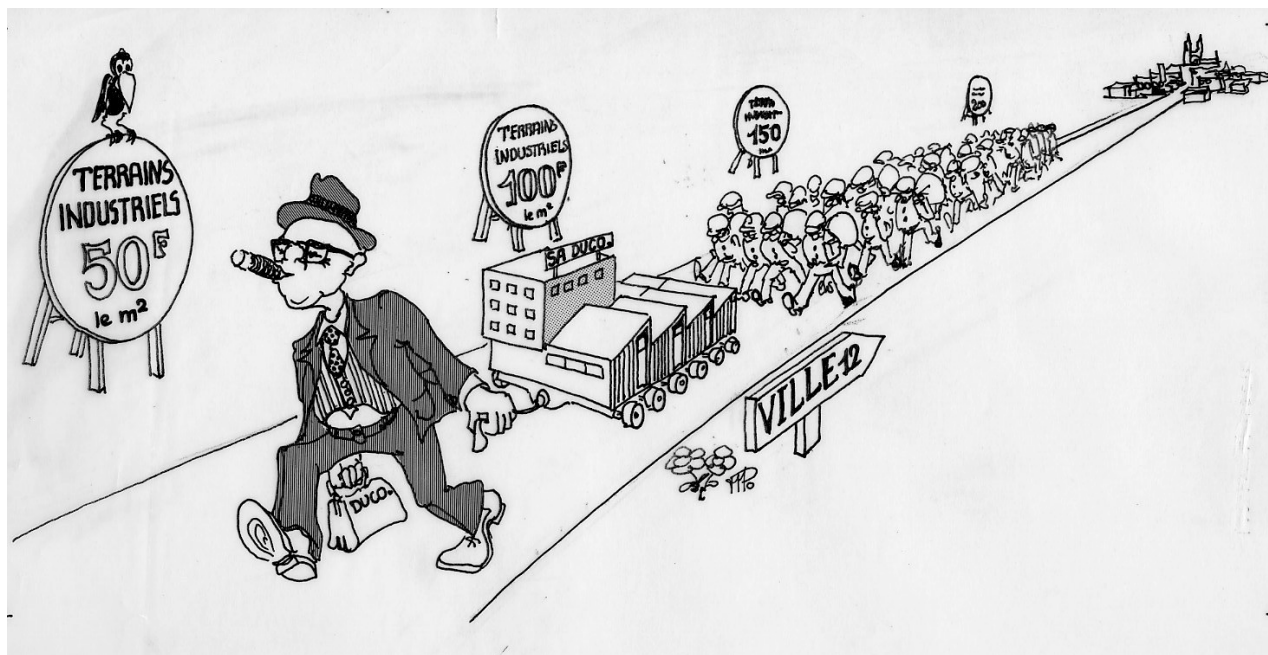
Il a conçu et fait aménager sept ZAC d'habitat et au moins dix ZAC d'activités sur Lisses, Courcouronnes et Bondoufle.

Petit, blond, frisé, il avait l'art de se rendre disponible et ouvert aux autres. Il a toujours su entretenir de très bonnes relations avec chacun des trois maires.

Pragmatique, il a su concevoir ses quartiers (presque exclusivement pavillonnaires) pour répondre aux attentes des promoteurs. Il a limité les zones piétonnes aux centre de services et aux écoles mais a inséré beaucoup de plantations. Ce goût du vert (c'était un grand chasseur) va l'amener à beaucoup planter les zones industrielles et à obliger leurs occupants à faire de même.



Ses affinités avec le paysagiste d'Épévy engendreront les deux plus grands parcs de la ville nouvelle que sont St Eutrope et La Garenne.



Luc THOMAS fut, en 1970, 71 et 72, le coordinateur du concours d'EVRY-1 (Les Pyramides et le Bois-Sauvage d'aujourd'hui).

Pour cet ensemble prévu pour 7000 logements, il a rédigé le dossier du concours ; il en a organisé et fait aboutir les deux phases, surtout la seconde avec ses multiples commissions. Dès le choix du groupement de promoteurs et architectes associés, il a su à la fois faire transformer ce choix en une convention d'aménagement (où Epérvy déléguait ses pouvoirs) et organiser au Grand-Palais en avril 1973 une exposition sur ce concours (très novateur et ambitieux pour son époque).

En même temps, il préparait le lancement de la ZAC des Champs-Élysées. Pour réussir ce prodige, il avait la carrure, la force de conviction et surtout la compétence. A la fois ingénieur centralien et architecte, ce grand blond Lorrain, aux fortes lunettes, est resté le parisien de l'équipe, toujours au courant des dernières tendances.

Sa capacité de synthèse était étonnante. Dans sa préparation des projets, il pouvait accepter beaucoup de contraintes mais une fois la solution formelle trouvée par lui, plus question de le faire changer. Cette obstination, au nom de l'efficacité a pu parfois le rendre brutal mais toujours dans le dialogue.

Il avait un sens des volumes, des matériaux et des couleurs très tranché, proche de celui de l'AUA à Grenoble-Echirolles. Il a imposé des couleurs vives au square Baudelaire, le modèle "bastide" pour la cité artisanale des Champs-Élysées. Ses traitements de l'espace public étaient rigoureux, avec une petite touche artistique ou ironique ici ou là.

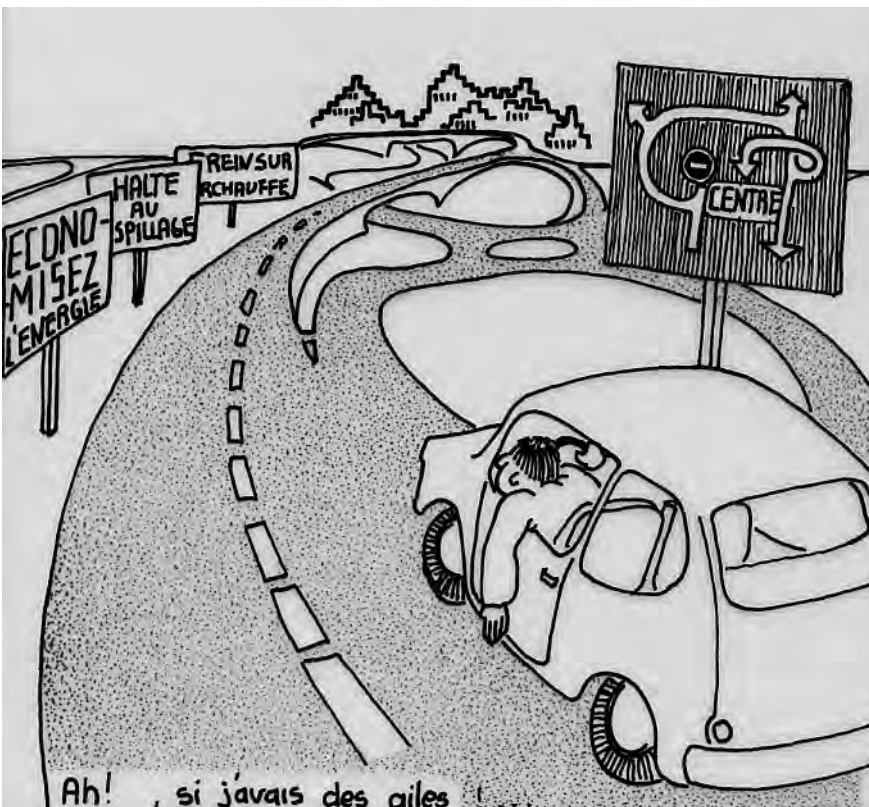
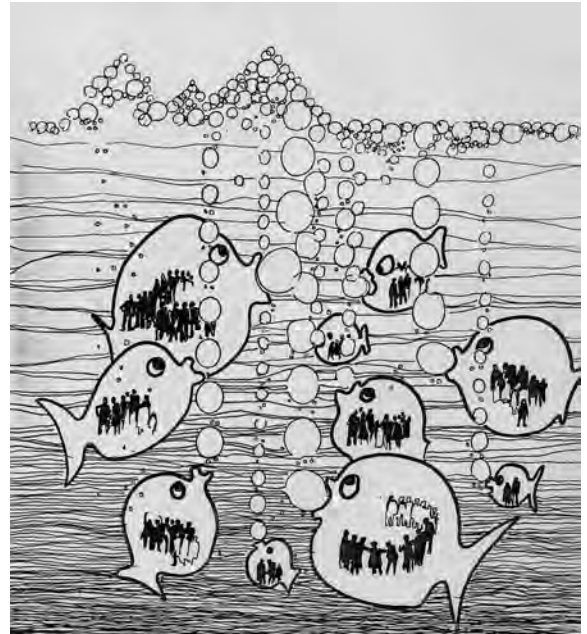
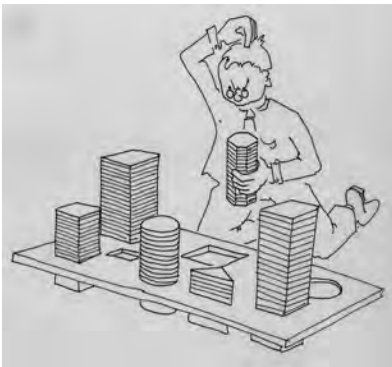
La déconfiture financière d'EVRY-1 et la remise en cause du credo de la forte densité, vont l'obliger à une adaptation délicate dans le secteur des Loges où il privilégiera deux monuments : la place Jules Vallès et "l'immeuble arche" au dessus de la voie des bus.

A partir de 1984, son front bâti au Bois-Sauvage, en forme de cirque autour de l'école Dolto, sera vite décrié en raison du fort isolement du quartier et à cause de l'aspect trop minéral du seul lieu de services : la place Camille Guérin.

On lui doit les premières études du Clos-du-Bois-Guillaume, avec maisons et petits immeubles.

Après son départ, c'est Pierre MOREAU qui développera les allées rayonnantes du Clos et leur convergence vers la table ronde.





Pascal de MAUPEOU arrive un peu après les autres, bien qu'ayant le même âge.

Il fait ses premières armes en dessinant la place des Terrasses-de-l'Agora puis le parking silo de la gare d'Evry-Courcouronnes. En 1974, MOTTEZ lui confie l'étude de la future partie centrale des Epinettes qu'il gèrera ensuite avant de s'attaquer aux Aunettes en 1980, comme on va le voir en 2^{ème} partie de cette note.

Mince, moyen de taille, déjà grisonnant et lunetté, il fut souvent l'encyclopédie architecturale de l'atelier. Très précis, il est capable de dessiner à très petite échelle. Epoux d'une plasticienne, il a un sens artistique développé et il tentera de systématiser les décorations de ponceaux et d'entrée de bâtiments.



Ses exigences lui vaudront beaucoup d'incompréhensions mais il saura être tenace, sans être obtus, comme lorsque, étudiant le plan de circulation des Aunettes, il remettra en cause l'organisation qu'il avait adoptée pour le centre des Epinettes.



Gérard LAMARCHE, plus jeune de 10 ans que ses confrères et recruté le dernier, fut seulement en charge du 2^{ème} secteur du Canal.

Grand, costaud, châtain, doté d'un éternel sourire, il héritera d'un secteur difficile, à une époque où la production de logements était presque exclusivement HLM locative (de 1982 à 85).

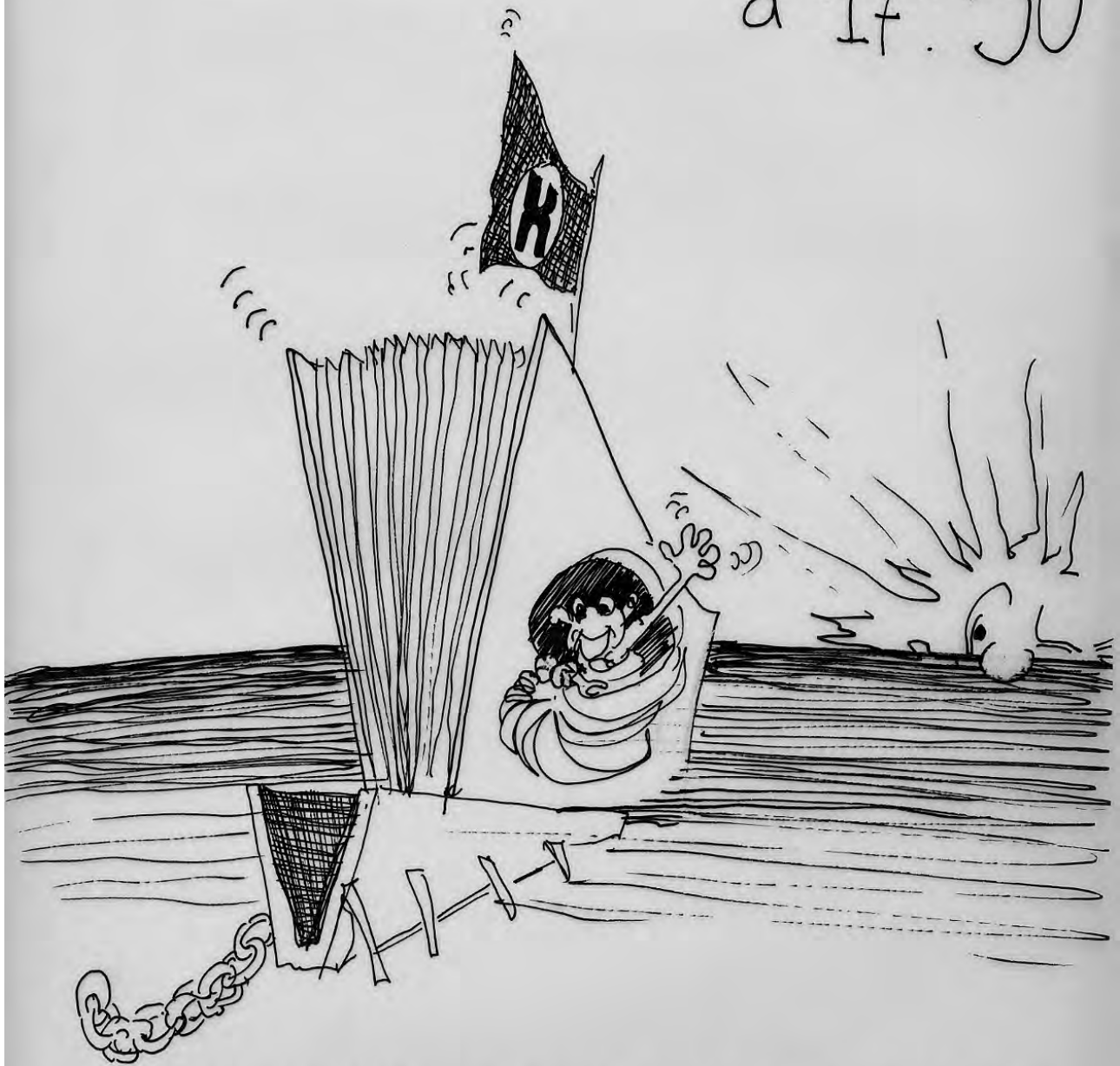
De tempérament explorateur mais parfois complexe, il saura asseoir son secteur sur l'ensemble école + maison de quartier + grand square, invisible de la voirie routière.



Il n'est pas inutile de rappeler **l'enjeu stratégique** constitué par l'ensemble des trois ZAC présentées ci-après :

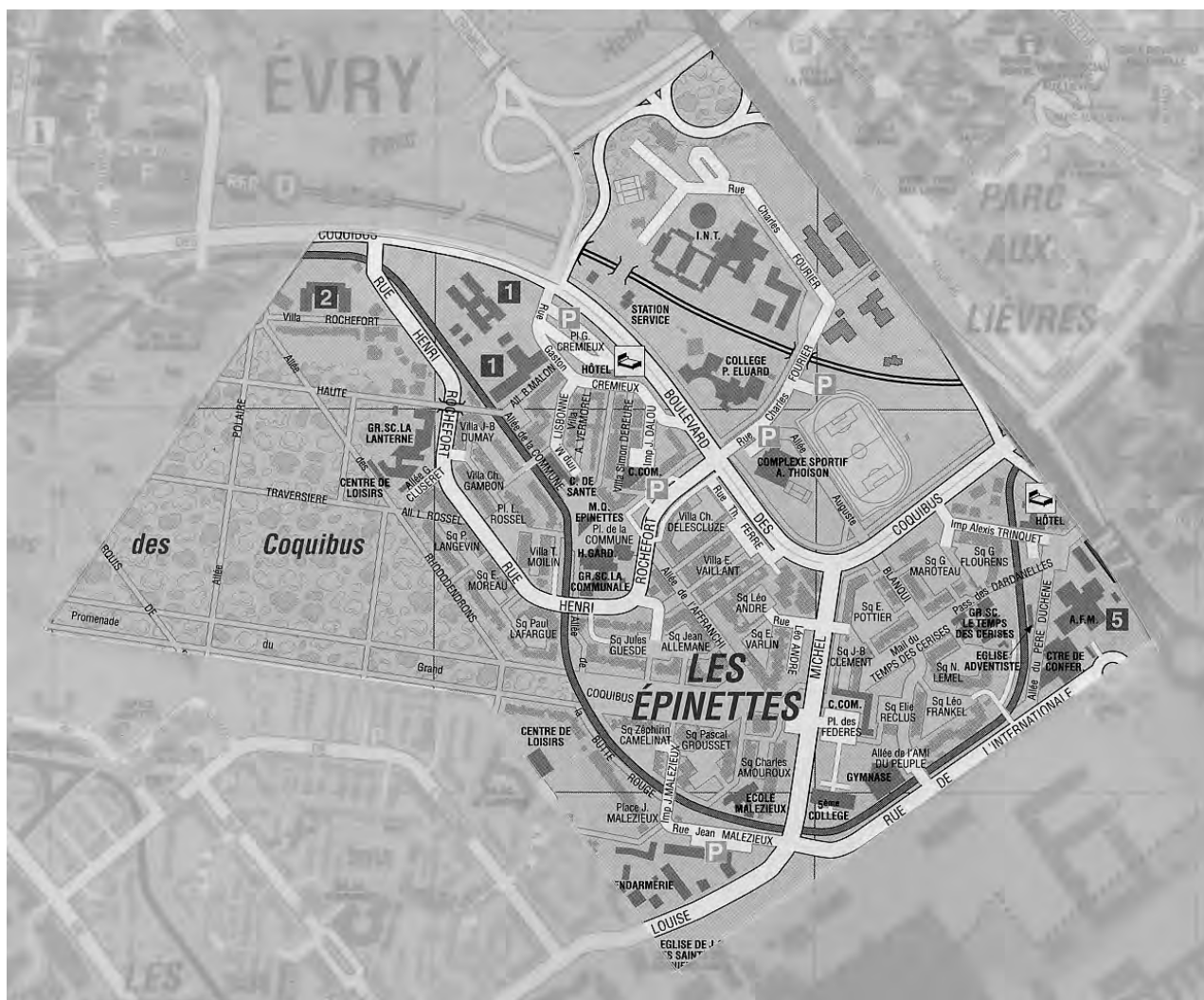
- Ce sont 3 des 4 branches du X prévu entre N7 et A6 pour doter la ville nouvelle d'un centre attractif au delà des 4 communes.
- Elles ont démarré toutes les trois du côté opposé au centre, pour renforcer, avec le temps, cette attractivité
- Ensemble, elles accueillent environ le 1/4 des 80 000 habitants des 4 communes.
- Elles ont été conçues chacune à une époque différente, souvent en réaction à la précédente.

N'oubliez pas MARDI 22
à 17^h 30



LANCEMENT DU LIVRE BLANC
centre d'information Ville Nouvelle . AGORA -

ZAC des Epinettes



Le site de la ZAC avant les constructions (environ 80 hectares) était caractérisé par la présence de grands champs, de vergers au sud vers la SNECMA et de bois, notamment sur le site du parc des Coquibus et du Genoscope. Nous sommes sur le site le plus large dont le principe d'aménagement a été discuté lors de l'anecdote du 24 décembre 1973. Le plan financier d'Épérvy a déjà retenu le principe de deux ZAC en plus au sud du centre ville.

Quand le dossier de création de ZAC est déposé fin 1975, la tranchée SNCF est déjà opérationnelle et le Bd. des Coquibus en cours de réalisation. L'emplacement du Bd. Louise Michel est déjà déterminé pour assurer la liaison avec la future ZAC voisine des Aunettes. Le plan financier a même déjà défini la capacité d'accueil de la future ZAC : 2500 logements, soit environ 25 hectares et l'équivalent en activités et équipements publics.

Quatre impératifs urbanistiques lui sont imposés par le schéma des structures de la ville nouvelle (adopté dès 1967).

- Le passage de la trame minérale (cheminement piétonnier principal) entre le sud du centre et le Bras-de-Fer.
- Le passage du site propre des bus entre les deux mêmes zones.
- L'existence d'un pôle commercial secondaire à cheval sur le futur Bd. Louise Michel.
- La création d'un parc urbain à cheval sur la ZAC et ses 2 voisines.

Durant les années 1974/75, une série de réunions internes à l'atelier contribuent à définir le futur quartier **en opposition à la 1^{ère} tranche des Pyramides** qui va bientôt être mise à l'habitation. La densité d'habitat sera deux fois moins forte et donc les hauteurs des bâtiments ne dépasseront pas rez-de-chaussée plus 4 niveaux (sauf autour de la future place de la Commune). Les écoles primaires ne seront plus groupées mais étalées au long du linéaire piéton principal (1.5 km) et associées chacune à une école maternelle.

Le souci d'économies pour l'aménageur (on est en pleine crise du pétrole) conduit à deux autres dispositions :

- Le site propre des bus ne sera plus intégral et ses croisements avec des voies routières secondaires sera possible moyennant marquage et feux automatisés.
- Les voies secondaires (payées par Epévy) seront réduites au minimum et donc seront accrues, en compensation, les voies tertiaires, (payées par les promoteurs) pour l'accès à leurs logements (d'où toutes les villas que l'on connaît).



C'est Vlada KULUNDZIC qui établit le dossier de la ZAC. Il cantonne les activités à la bordure des voies primaires bruyantes et payées par l'Etat (N7, Bd. des Coquibus et Louise Michel. Il limite la ZAC à l'ouest par l'allée du marquis dans le bois de chasse au nord et à l'allée des Rhododendrons au sud. Entre le bois, la SNECMA et les secteurs d'activités, il prévoit deux secteurs d'habitat inégaux : Un petit coté Bras-de-Fer (avec 500 logements) et un grand entre Louise Michel, Coquibus et le bois (avec 2000 logements et destiné à accueillir le centre du quartier).

Il reste discret sur les modalités de transformation du bois en parc mais, en lien avec le paysagiste, il s'engage à ce que tout hectare de bois qui serait coupé donne lieu à replantation de 8 hectares boisés ailleurs en ville nouvelle.

Le dossier de ZAC lancé début 1976, il attaque le secteur du mail du Temps-des-Cerises avec le talent décrit plus haut. Parmi les architectes des promoteurs qui répondront le mieux à ses aspirations signalons "SERIA et COUPEL" dont les habitations individuelles superposées façon maisons hollandaises sont aujourd'hui encore très remarquées.

Quand les premiers habitants viennent peupler son mail à la rentrée 1979, Vlada en est déjà à monter la ZAC du Canal. Entre temps, il a contribué à définir avec le paysagiste **la promenade du Grand-Coquibus** qui, sous prétexte d'esplanade de foire, enterre le centre de secteur secondaire (commerciallement non viable) mais qui, en même temps, constitue l'entrée de la grande base du futur parc trapézoïdal des Coquibus.

Quand Pascal de MAUPEOU reprend les Epinettes, dès 1977, l'INT et LOGABAX (futurs bureaux du Généthron) sont déjà acquis. Il n'a plus à s'occuper de la façade sur la N7.

Sa préoccupation principale est **la place centrale du quartier**. Pour bien la mettre au cœur de son secteur, il invente ce qu'il appelle "la rue serpente" qui tortille et contourne le futur centre pour mieux desservir les programmes qui l'enserrent et ceux qui le composent. C'est la future rue Henri Rochefort. Il veut faire de la future place de La Commune le point fort de la trame minérale entre centre ville et Bras-de-Fer. Il y concentre un maximum de services. Au milieu, à un niveau piétonnier dénivelé pour faciliter les rencontres et



la sécurité, les équipements public : l'école avec sa halte garderie et la maison de quartier (qu'il confie à l'architecte renommé Bernard KOHN). Autour, formant cirque et accessibles au niveau voitures : deux séries de commerces au pied d'immeubles en angle. Ces immeubles sont promus par le même promoteur social fou des villes nouvelles et conçus par deux autres architectes célèbres, VASCONI et SARFATI. Avec finesse, il organise le passage de la voie des bus en canal entre deux rangées d'immeubles au nord de la place, en surplomb sur la place et en croisement à niveau avec les automobiles plus au sud.

A l'Est, il protège ses habitants du bruit du Bd. des Coquibus par des bâtiments de services.

A l'Ouest, il organise une baisse progressive des toitures par un premier cordon de petits immeubles face à face au long de deux venelles puis par des maisons de ville plus ou moins regroupées en bordure du parc.

Au Sud, il réussit trois prodiges : Les immeubles terrasses de BALLADUR sur la promenade du Grand-Coquibus, la tour carrée de DESLANDES en briques sur socle de 4 cylindres béton et la ruelle sous maisons de ville entre site propre et allée des Rhododendrons.

Au Nord, il jette 2 passerelles façon Venise au dessus du "canal des bus" et réussit l'implantation de 4 logements d'artistes en proue du quartier, à la séparation rue et voie de bus, grâce à la stature verticale d'un "immeuble porche" derrière et grâce à la valorisation horizontale de la passerelle vers l'école de La Lanterne.

La subtilité des imbrications qu'il suscite entre programmes et bâtiments comporte bien d'autres exemples. Sa sensibilité artistique trouve souvent à s'employer, notamment dans la décoration des passages piétonniers sous rues.

Le Canard embourbé

diffusion
discrète

n°2 Fév. 1974

- ou petite chronique des chantiers -



Envoyé ce n'est pas fini !



On apprend que les routes, échangeurs et chemins vicinaux seront surveillés à l'occasion de l'inauguration de la gare de Grigny II -

On ne sait jamais ; supposons que le Train se prenant une envie de gambader pour respirer un peu s'avisait de fuir son Terminus (provisoire) -

SPORT

MARATHON =

2 équipes face à face
- L'atelier Technique
- L'atelier Urbanisme
Parcours = 36 allers et retours ateliers -
salle de reprographie

ANNONCE

bibliothécaire cherche lecteurs pas trop assidus pour conserver livres en attendant l'ouverture de la bibliothèque de l'AGORA.

TROMO

La saison du "BLANC" tire à sa fin.
Evitons la braderie en faisant de la couleur (chocolat par exemple)



La marechaussée est mal bottée



On a demandé au commissariat de surveiller les routes de chantiers. Or deux braves agents en sont revenus tout croûtés. Comme nous étions l'ordonnateur de cette mission "Spéciale", il a donc fallu nous débarrasser de quatre de nos meilleures paires de bottes.



- J'ai comme une vague impression que nous avons quitté le Lac !..

LA FRANCE AU DÉFIGURÉ

Il y avait la Corse
Il y avait le Pays Basque
Il y avait la Bretagne etc....



INVITATION

Grand Bal des grues

réservation au service coordination
Les places sont chères surtout autour de L'Agora

"LE MERITE URBAIN"

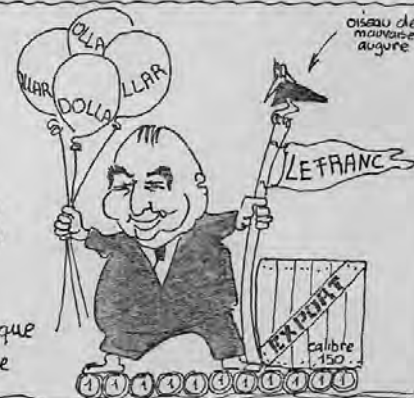
Haute récompense attribuée à un couple promoteur - architecte bien connu des proches environs pour une culture extensive des cellules de béton -

Un record de surface au sol couverte dans la région avec quelques variétés ayant fait la preuve de leur bon rendement

Vifs encouragements de la part de M^r le Maire -

SIGNE DES TEMPS

autrefois il était de coutume que L'Architecte écrivait son nom sur chacune de ses œuvres - Aujourd'hui ça ne se fait plus - On se rappelle ce vieil adage de potache : "Le nom des ~~maîtres~~ est écrit partout!"



oiseau de mauvais augure

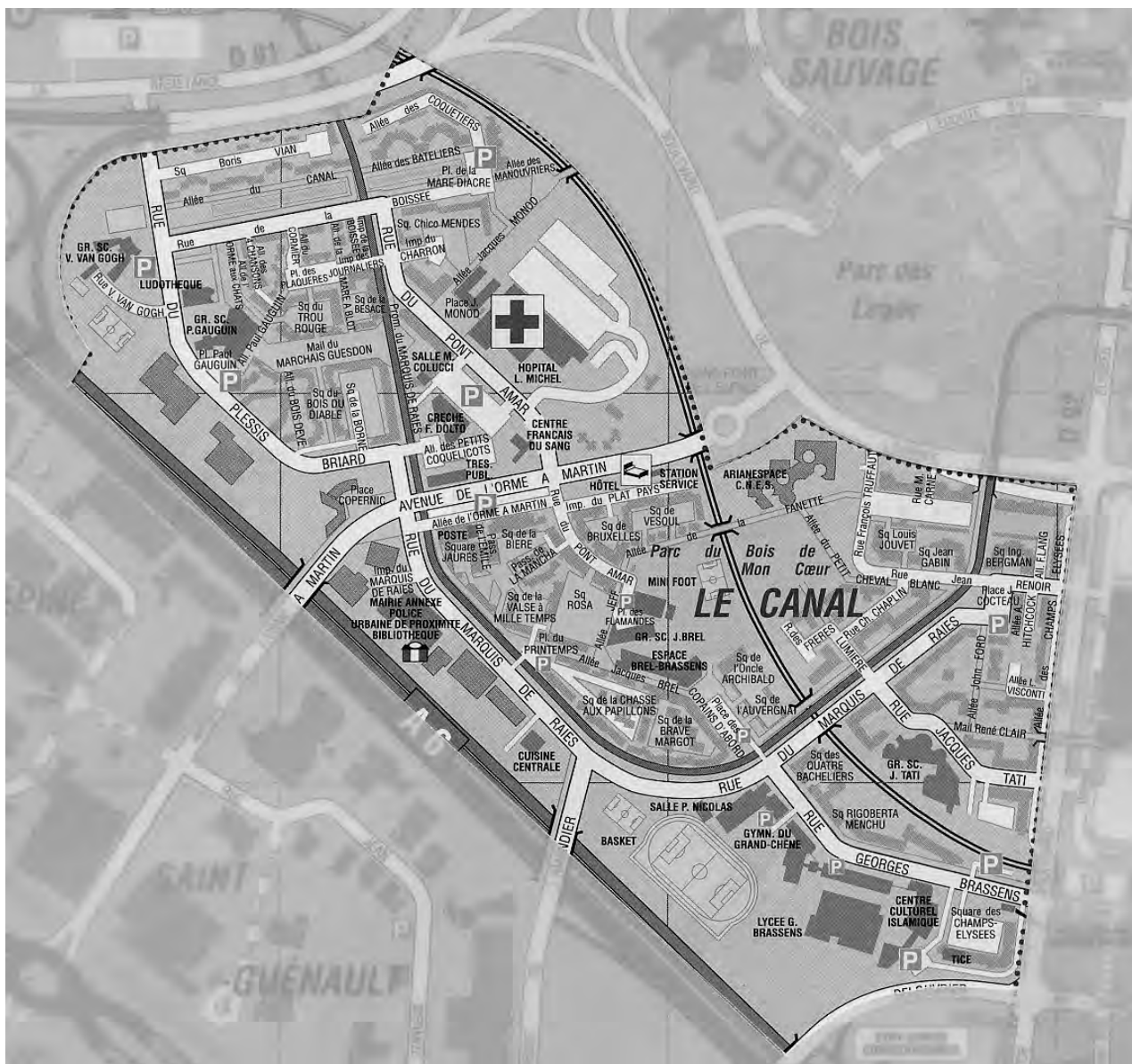
On flotte Toujours

Si vous ne trouvez pas l'ANIMATION : téléphonez-lui

UBUBBA



ZAC du Canal



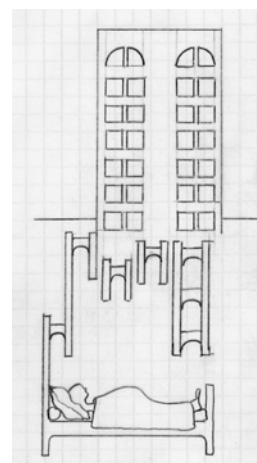
Le terrain d'assiette de la ZAC du Canal (près de 90 hectares) n'offrait guère d'éléments de paysages naturels intéressants. Il avait en outre l'inconvénient de s'appeler "EVRY 4" dans les cartons d'Épérvy, ce qui était difficilement acceptable pour la nouvelle équipe municipale de Courcouronnes. Les contraintes par contre ne manquaient pas : proximité bruyante de l'autoroute, traversée de la tranchée SNCF à moins 9 mètres et de la voie primaire S4 (future avenue de l'Orme à Martin). Surtout, le site était marqué par la décision (prise vers 1975), d'y installer le projet architectural de FAINSLBER pour l'hôpital de la ville nouvelle.

Cette branche du X devait accueillir, selon le plan financier d'Épérvy, 2600 logements et, comme pour les Epinettes et les Aunettes, une surface équivalente d'activités ou de services. La découpe en 3 secteurs s'est imposée d'elle-même et comme pour les 2 autres ZAC, il a été décidé de commencer à l'opposé du centre ville, le prétexte étant de ne pas laisser l'hôpital isolé. La protection par des buttes plantées des nuisances d'A6 et de sa bretelle d'entrée nord, s'imposait également, comme le recul des logements par des cordons d'activités vis-à-vis de S4 et du boulevard des Champs-Élysées.

Chacun des 3 secteurs devait avoir ses commerces, son école et son grand square. Pour faire pendant à l'hôpital, le 2^{ème} secteur devait accueillir le lycée, le pôle sportif et la maison de quartier. Le 3^{ème}, face au centre, était moins précis, à part la mention de 600 logements et de commerces anomaux. La grande astuce de Vlada KULINDZIC est d'avoir imaginé le canal comme un élément paysager important et de l'avoir fait accepter aux élus comme nom pour la future ZAC, alors qu'il ne s'agissait que d'un bassin de régulation des eaux pluviales.



Dès que cette ZAC est en bonne voie d'approbation, Vlada, pour ses contacts avec les promoteurs du 1^{er} secteur, veut retrouver l'intimité réussie du mail du Temps-des-Cerises. Cela le conduit à isoler le futur mail du Marché-Guesdon de la haute masse de l'hôpital par un immeuble HLM costaud qu'il obtient de faire réaliser par Paul CHEMETOV (l'architecte du ministère des finances à Bercy), qui porte les principaux commerces du quartier et comporte une trouée vers le mail. Ainsi ouvert d'un côté, ce dernier doit ensuite tourner et descendre à l'autre extrémité pour finir devant l'entrée de l'école. Afin d'en défendre l'unité et l'intimité, Vlada a l'idée d'y faire réaliser une belle fontaine de style arabo-andalou. De même, il collabore avec les architectes de l'école pour que l'entrée de l'école soit un patio ouvert orné d'un vaste globe terrestre en son centre. Clins d'œil toujours.



Sa composition la plus remarquable reste **l'environnement du canal**. Il se saisit de l'attachement du nouveau directeur d'Epévy pour la brique et les promoteurs du Nord pour concevoir ce pastiche réussi. Le fait d'en avoir clos un petit coté par la barre HLM crème de son ami CIRIANI respecte bien les proportions générales de ce site. Entre mail et canal, il se contente de maisons de ville à vendre dont il orne l'alignement par une "fontaine disque" qu'il dessine lui-même.

C'est Gérard LAMARCHE qui a la mission de faire réaliser le 2^{ème} secteur à l'époque où la conjoncture est plus défavorable, d'où la surreprésentation des logements HLM. Sa 1^{ère} réussite sera le traitement des façades sur l'Orme-à-Martin. Il y organise un recul par une rangée de boutiques en avancée des logements et par un large parking planté à l'ouest, tandis qu'à l'est la présence d'un restaurant et d'un hôtel constitue une protection. Sa 2^{ème} réussite sera la place des

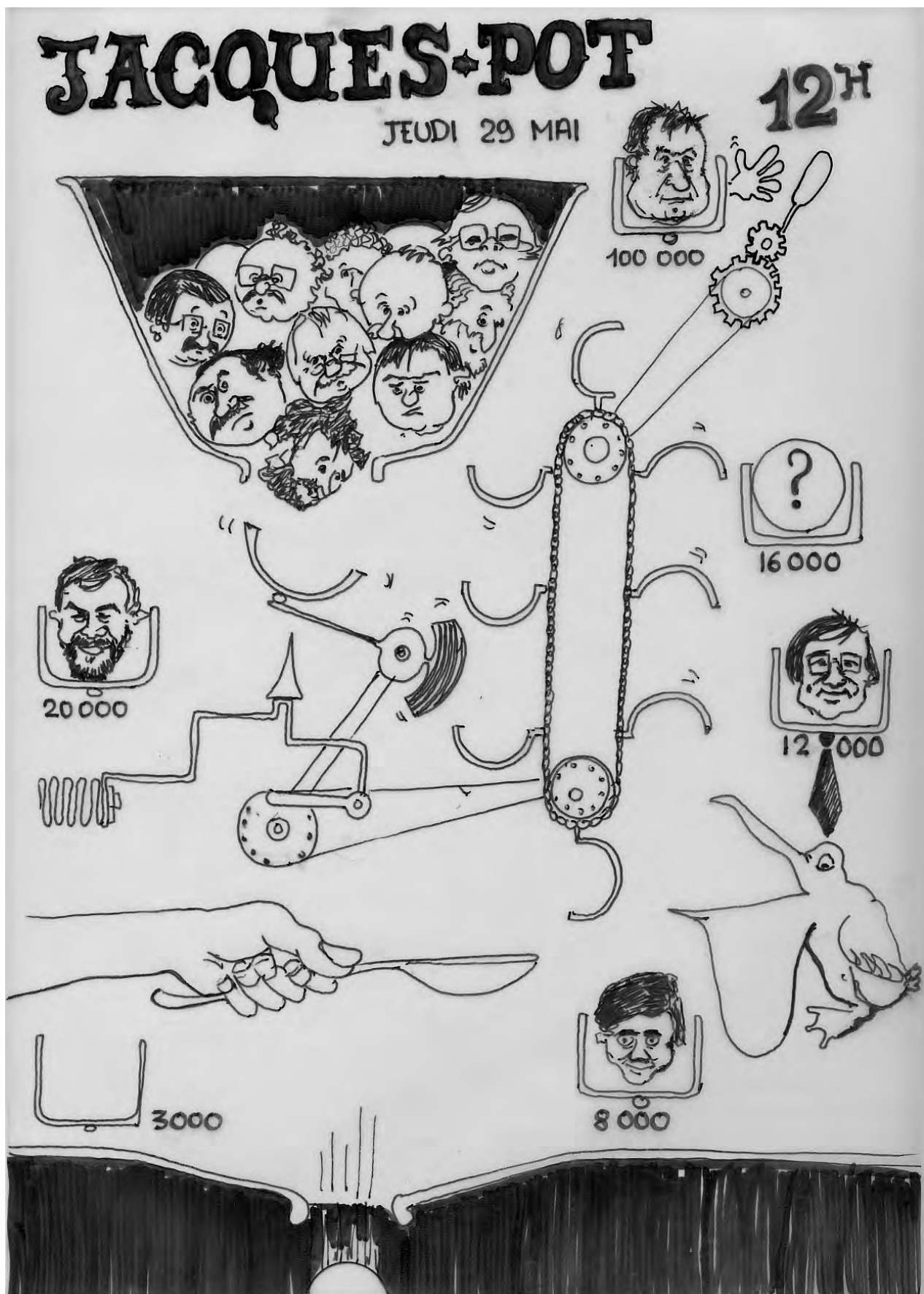
Copains d'Abord, avec les commerces en rez de chaussée, la maison de quartier en bout et les accès vers le parc et vers l'école. Le gymnase à l'angle opposé jouant un rôle sensible d'appel. Le choix de l'architecture austère du lycée résultera, en 1983 d'un concours et s'imposera aux HLM en face, voire même à la mosquée.

C'est **son esprit curieux** qui pousse LAMARCHE à insérer des logements de musiciens dans la bande d'individuels situés entre les collectifs de la place des Copains d'Abord et le talus de la rue du marquis. De même, il accueille, le long de l'allée de La Fannette, des individuels superposés économes en énergie. Leur hautes baies vitrées orientées plein sud en intriqueront plus d'un.



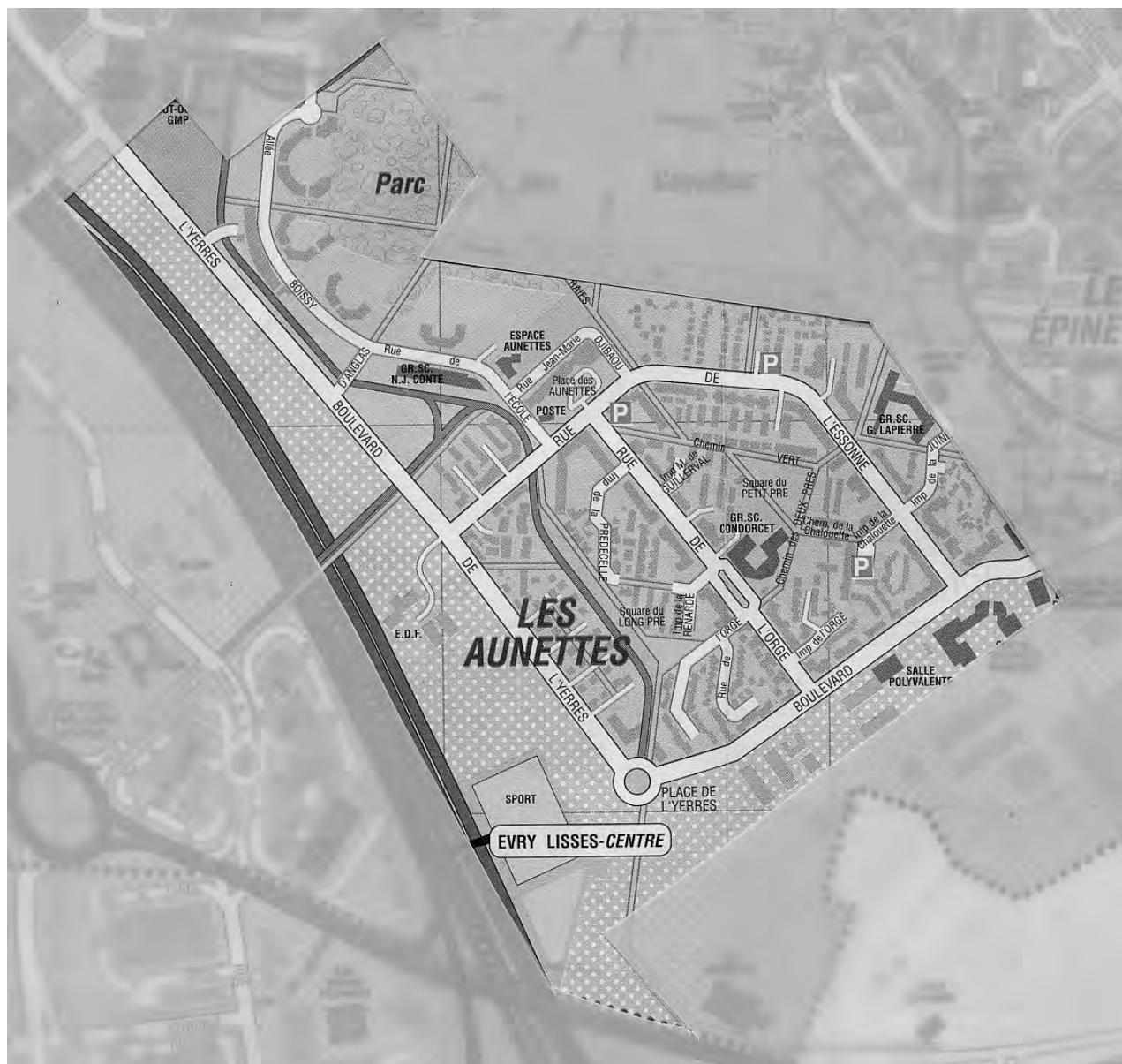
Vlada ébauche en 1985 **la composition du 3^{ème} secteur** et obtient de la mairie de Courcouronnes l'autorisation d'en accroître le nombre de logements de 600 à 900, moyennant l'engagement de n'y accueillir que des programmes en accession. Son schéma en couches est efficace : Des bureaux en bandeau le long des deux boulevards extérieurs, une première ligne de logements, une deuxième dessous en réserve et au centre : Le Bois-de-mon-Cœur avec son jeu de terrasses paysagées appuyées sur les très beaux bureaux d'Ariane-espace. Partant exercer en libéral, il obtient de pouvoir être l'architecte de deux immeubles HLM qui, insérés au milieu du cordon des bureaux, jouent chacun un rôle de porte pour le passage de passerelles enjambant les deux boulevards et désenclavant le secteur. Son dernier clin d'œil sera d'ailleurs de dessiner la passerelle néo classique qui enjambe le Bd. des Champs-Élysées.

C'est son assistant **Jean-Marie HEBERT qui, à partir de 1988**, va poursuivre les négociations avec les promoteurs et réussira en 1990 ce petit prodige d'élégance qu'est le mail René Clair et l'allée John Ford. Il obtient les toits pentus, les jeux de briques et les balcons et fenestrons à la mode à l'époque. Il obtient également la mise en place sur la façade de la résidence Orphée, place Jean Cocteau, de deux têtes d'Orphée géantes en fer forgé. C'est encore lui qui, dix ans plus tard, lorsque la conjoncture se redresse, achève le 3^{ème} cercle autour du Bois-de-mon-Cœur, alliant cette fois densité retrouvée et signes distinctifs de standing.



Licenciements à l'Épévy, affiche pour le pot de départ de Jacques MONIN en 1986

ZAC des Aunettes



C'est la quatrième et dernière branche du X de la ville nouvelle. **Son terrain** est marqué par la présence de la partie ouest du bois des Coquibus et au Sud par deux cornes de bois qui accompagnent les allées du marquis et des rhododendrons. Tout au Sud, la limite de la clôture de la SNECMA est droite et brutale, tandis qu'à l'Ouest l'autoroute est au même niveau que les champs. La limite Nord est une découpe arbitraire pour permettre à la ZAC du Centre-ville d'avoir un secteur fort au sud du Bd. des Coquibus.

Sa capacité d'accueil, selon le plan financier d'Épévy, est la même que celle de sa jumelle les Epinettes : 2500 logements et l'équivalent en activités. Son site est déjà marqué par le tracé des deux voies primaires convergentes, les futurs Bd. Louise Michel et de l'Yerres. Autre contrainte prégnante du site : Le collecteur des eaux pluviales qui dès 1978 écorne la frange ouest du bois et recueille les eaux de la petite rivière d'Évry, appelée Le-Rouillon. Enfin le schéma trapézoïdal du parc impose un débouché de la grande allée de base sur le boulevard. De même, la présence d'une grosse conduite de gaz impose une bande non aedificandi de 10 mètres en partie parallèle à cet axe .

Lorsqu'en **fin 1979** Pascal de MAUPEOU commence à travailler sur la ZAC, il est évident que la nouvelle équipe municipale d'Evry, qui domine largement le SCA (Syndicat communautaire d'aménagement), va en porter la responsabilité et veut y imposer sa marque. La méthode choisie pour cela est celle de la concertation. Un groupe d'habitants volontaires animés par un bureau d'études indépendant va, une année scolaire durant, travailler avec lui, au rythme d'une réunion par mois. Il s'agit de l'Atelier public d'urbanisme (créé par Martine LOUIS). J'en fus membre à titre personnel de militant associatif sans que quiconque m'ait reproché mon appartenance professionnelle.

Les discussions de cet atelier vont aider de Maupeou à concevoir ce nouveau quartier d'une façon tout à fait différente des Epinettes. D'abord il y a beaucoup plus de voies secondaires. Les futures rues de l'Essonne et de l'Orge dessinent avec les deux boulevards deux rectangles bien identifiables, comportant chacun un grand square. Les impasses seront l'exception. Ensuite, le pôle commercial du quartier sera situé de façon sensible à un carrefour, de façon surélevée et avec des parkings bien visibles au pied. Enfin, les trois écoles seront situées en bordure des cornes du bois et réunies par le seul cheminement piéton de la ZAC. C'est l'enterrement officiel de la trame minérale qui n'a su aboutir ni aux Epinettes ni au Canal. Il y a tout de même un lien piéton direct entre le centre des Aunettes et le sud du Centre-ville, c'est, dans le parc, l'ancienne allée de chasse du Marquis. La liaison par la future allée Boissy d'Anglas est mentionné de la façon la plus floue possible pour ne pas hypothéquer l'évolution de ce secteur qui sera, pour cette ZAC également, le dernier réalisé.



La ZAC est approuvée en **1983**, au lendemain des municipales. Les nouveaux élus se montrent très vigilants, d'autant que les nouvelles lois sur la décentralisation et celle sur les villes nouvelles renforcent leur pouvoir. La programmation des équipements publics est modifiée par rapport aux précédentes ZAC : il n'y aura pas, par souci d'économie de gestion, de maison de quartier, tout juste des LCR (Locaux collectifs résidentiels) en pied d'immeubles. Il n'y aura pas non plus de gymnase mais une simple salle des fêtes. L'existence d'un collège est admise du bout des lèvres. Par contre la valorisation des bandes d'activités le long de la SNECMA et de l'autoroute est mise en avant pour la création d'emplois. La butte le long de ce dernier devra faire l'objet de toutes les attentions d'autant qu'elle doit intégrer la ligne à haute tension et le futur transformateur.

Les nouveaux élus se montrent très vigilants, d'autant que les nouvelles lois sur la décentralisation et celle sur les villes nouvelles renforcent leur pouvoir. La programmation des équipements publics est modifiée par rapport aux précédentes ZAC : il n'y aura pas, par souci d'économie de gestion, de maison de quartier, tout juste des LCR (Locaux collectifs résidentiels) en pied d'immeubles. Il n'y aura pas non plus de gymnase mais une simple salle des fêtes. L'existence d'un collège est admise du bout des lèvres. Par contre la valorisation des bandes d'activités le long de la SNECMA et de l'autoroute est mise en avant pour la création d'emplois. La butte le long de ce dernier devra faire l'objet de toutes les attentions d'autant qu'elle doit intégrer la ligne à haute tension et le futur transformateur.



Les premiers cahiers des charges sectoriels de de MAUPEOU sont très précis : Alignement, présence de briques, traitement des impasses pour desservir quelques individuels en bande, végétalisation des parcelles. Il ira jusqu'à prôner l'insertion d'œuvres d'art dans les entrées des collectifs ! Au début la conjoncture est un peu dure et il se fait imposer par le FFF (Foyer du fonctionnaire et de la famille) un immeuble HLM plus haut et moins briqueté qu'il le souhaitait. En 1985, il réussit parfaitement l'intégration de la 1^{ère} école du quartier dans la corne de bois de l'allée des Rhododendrons. Les jeux de briques dans la cour de récréation lui doivent sans doute beaucoup. Surtout il accompagne avec toute sa sensibilité, la phase participative des 120 logements auto conçus des HLM Emmaüs.

Les premiers habitants arrivent en 1986, en même temps que la conjoncture commence à se redresser. L'équilibre locatif/accession paraît récupérable globalement, même en ne bâtissant que des HLM autour de la place principale. La conception de ces immeubles et même de toute la place sera confiée à l'architecte WATEL qu'il admire pour son sens esthétique. Pour amorcer la pompe des "accessions" un lotissement sera créé le long du Bd. de l'Yerres. L'intégration de la résidence universitaire de la Prédecelle est une autre illustration de sa patience de tricoteur de dentelle urbaine. Sa grande connaissance des architectes d'alors lui permet de faire venir au concours pour la 3^{ème} école du quartier FOURNERET qui l'emportera et sera le premier à imposer chez nous cette nouvelle architecture qu'on appellera bientôt technologique.

En 1990, quand elle ouvre, les immeubles de la place sont prêts à être livrés, la conjoncture reste porteuse, c'est le moment où se finalisent les négociations sur le début de l'allée Boissy d'Anglas. Cet étrange appendice courbe entre le centre ville et le reste des Aunettes est le résultat d'une négociation avec deux promoteurs de luxe : HELVIM et FERINEL. La référence est l'allée Van Dyck au parc Monceau. La courbe permet aux promoteurs de ne construire que coté parc c'est à dire du coté attractif. Pour les protéger du bruit d'A6, les résidences étudiants vont constituer un mur idéal. On ira jusqu'à planter dans le parc derrière des espèces dont les couleurs rappelleront celles des jardins de ces deux résidences.



Le nom de la rue sera choisi et adopté également dans un souci de standing. Les débouchés des deux allées du parc qui les bordent seront traités avec demi lune borne et chaînes façon grand siècle.

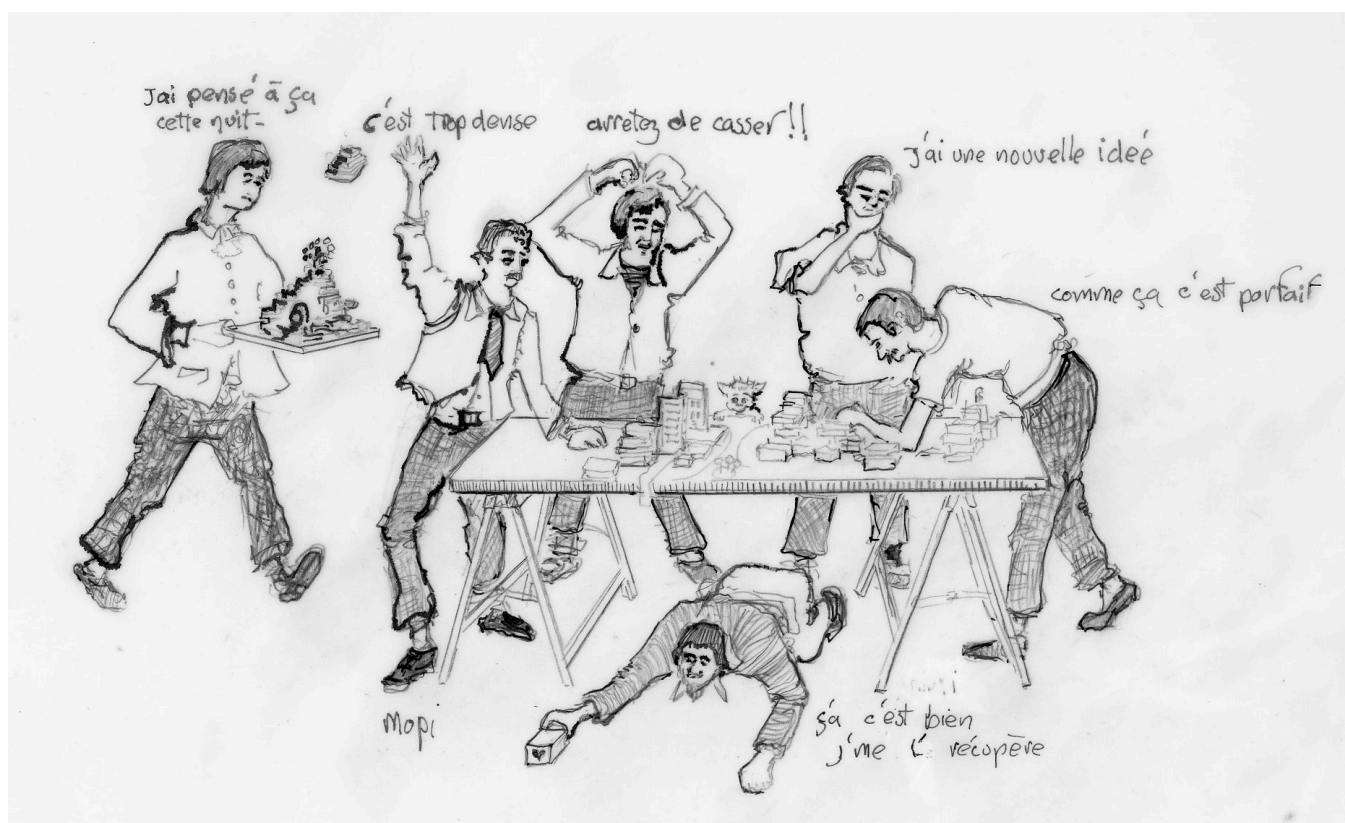


Quand de MAUPEOU quitte Epérvy en 1992, les élus ont implanté un terrain de football et une 3^{ème} résidence pour étudiants sur la bande d'activités le long de A6.

Je suis parti le 31 mars 1992



Pour ce Document mémoire n° 7 :
 Les dessins sont de Pierre MOREAU,
 Les photographies, le traité des plans et la mise en pages sont de Dominique PLANQUETTE.



Dans l'atelier d'urbanisme de la mission d'étude en 1968

Mémoire de la ville nouvelle

Siège social : Communauté d'agglomération d'Evry-Centre-Essonne

C/O Service mémoire et documentation

110 place de l'Agora BP 62 91002 EVRY Cedex

[http : //www.agglo-evry.fr/pages/asso_memoire.htm](http://www.agglo-evry.fr/pages/asso_memoire.htm)

mailto : asso.mvn@laposte.net

10 €